

Projet de parc éolien de Lesparre-Médoc
Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture de la concertation
Lesparre-Médoc, le 19 octobre 2022

Le diaporama présenté lors de cette réunion est joint en annexe du présent document.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur)

Bonsoir à toutes et à tous.

Je m'appelle **Ronan FLEHO** de la société 2concert et je suis ravi de coanimer ce soir, cette réunion, avec mon collègue **Mathieu DAVID**. Nous vous remercions d'être venus nombreux pour participer à cette réunion d'ouverture de la démarche de concertation, autour du projet du parc éolien sur la commune de Lesparre-Médoc. Nous allons passer à peu près 2 heures ensemble, avec 2 temps forts. Le 1er sera consacré à l'explication de cette démarche de concertation, dans le cadre de la Commission nationale du débat public, et aux précisions des grandes lignes du projet. C'est le 1er temps. Dans un 2nd temps, la parole sera laissée au public. Vous pourrez vous exprimer, apporter des avis, des contributions sur ce débat de la concertation. Je précise que la réunion est enregistrée pour pouvoir restituer l'intégralité, et surtout, la fidélité des échanges que nous aurons ce soir.

Je précise également quelques règles de bienséance pour la bonne tenue de la réunion. Donc, la parole sera laissée au public, à la salle, tout à l'heure, comme je vous l'ai dit. Quelques règles simples pour prendre cette parole. On se manifeste, comme le fait madame. On se présente, bien évidemment. On intervient à titre personnel, même si vous représentez les uns ou les autres des organisations ou des structures. On reste courtois et polis bien évidemment, et on respecte la parole des intervenants qui sont peut-être passés un petit peu avant vous. Et, on essaye de faire relativement concis. Je suppose que vous êtes assez nombreux à vouloir prendre la parole, ce soir. Voilà ce qu'on vous propose - Mathieu et moi-même seront les maîtres du temps, les gardiens du temps en tout cas - et d'intervenir de manière relativement courte. Il y aura, de toute façon, d'autres moments d'échanges, bien évidemment autour de l'objet des propos ce soir ; puisque la salle est bien remplie, nous sommes très heureux. C'est de faire relativement court, précis et concis dans vos interventions. Ce sont les quelques règles pour la bonne tenue de la réunion de ce soir.

Je vais laisser la parole à Monsieur le sous-préfet qui va introduire cette soirée. Merci beaucoup.

Fabrice THIBIER, sous-préfet de Lesparre-Médoc

Bonsoir à toutes et à tous. Je souhaite prendre la parole, ce qui n'est pas classique parce que c'est quelque chose qui, pour l'instant, n'intéresse pas l'État. On est bien trop en amont du sujet pour que nous intervenions mais il me semblait important de peut-être compléter les propos qui ont été tenus. D'une part, pour vous rappeler dans quel contexte tout cela s'inscrit. On est dans un environnement que vous connaissez, avec des questions énergétiques qui sont prégnantes, avec un besoin de pouvoir renouveler nos modes de production, peut-être de nous appuyer sur des modes alternatifs avec des énergies renouvelables nouvelles. Ce n'est pas d'hier, ce n'est pas de la guerre en Ukraine. C'est depuis une quinzaine d'années minimum que notre pays s'est aligné sur cette dynamique. Il y a un certain contexte législatif qui permet de l'encadrer. La dernière loi en date, c'est la loi climat énergie de 2019 qui précise les attendus de chacun des territoires pour le développement des énergies renouvelables. Cela a été traduit en 2020 par des PPE, des plans de programmation énergétique. Cela a été également traduit, et j'ai vu des élus régionaux ici, dont le SRADDET, donc le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'équilibre des territoires.

Le SRADDET a précisé justement quelle devait être l'orientation énergétique de la Nouvelle-Aquitaine. 2 choses intéressantes de ce schéma. La 1ère, c'est qu'il faut poursuivre le développement des énergies renouvelables. C'est la 1ère chose. La 2ème chose intéressante, c'est qu'il y a un déséquilibre évident entre les développements qui ont été réalisés au nord de la Gironde et au sud de la Gironde. Au sud de la Gironde, pour l'instant, nous n'avons pas grand-chose, et donc il faut absolument pouvoir rééquilibrer ces développements. Voilà, c'est le contexte qui nous intéresse, à parler de questions de développement de projets énergétiques, et notamment éoliens.

Maintenant sur l'organisation de cette concertation et le pourquoi du comment. La 1ère chose qui est intéressante, et que vous devez avoir en tête, c'est que le maître d'ouvrage de ce projet est double. Il était représenté par une

entreprise qui s'est créée de fait, qui est Cœur Médoc Energie, portée par la société Valorem et également par la Banque des territoires. Le projet va s'implanter, devrait s'implanter, pourrait s'implanter, sur la commune de Lesparre-Médoc. Aujourd'hui, l'acteur maître d'ouvrage de ce projet, c'est la société Cœur Médoc Énergie. Personne d'autre n'intervient à ce stade. C'est eux qui sont porteurs du projet. Ils ont déjà présenté un 1er dossier. Il y a eu des oppositions qui se sont manifestées. Ils ont retiré le dossier. Ils l'ont représenté aujourd'hui, avec des améliorations qu'on découvrira.

Ils ont fait le choix de demander à la Commission nationale du débat public (CNDP), qui est une autorité indépendante, de pouvoir faire une concertation préalable. Cette concertation préalable s'est ouverte le 17 octobre dernier. Vous avez des documents qui sont à votre disposition, assez complets. Elle se terminera le 30 décembre de cette année. Il y aura un certain nombre d'ateliers, de moments d'échanges, de moments de discussion, qui émailleront ces 2 ou 3 mois de concertation. À l'issue de cette concertation, le porteur de projet, le maître d'ouvrage, va reprendre le projet que vous aurez peut-être amendé, ou l'un des scénarios qu'il souhaite présenter, et il va requérir une autorisation environnementale pour pouvoir le mettre en place. Cette autorisation environnementale, il va demander au titre des ISPE, des installations classées protection environnement. Là, on va avoir à peu près 9 mois d'instruction ; une instruction qui est complexe, qui est lourde. Il va y avoir des questions sur des dérogations possibles, sur les espèces protégées. Je pense notamment aux chauves-souris. Il va y avoir des demandes de défrichage. Il va y avoir également, peut-être, des demandes de compensation, si c'est le cas, je ne sais pas, de zones humides, si certaines éoliennes devaient être positionnées dans des zones humides. Ensuite, à la fin de cela, le permis sera délivré. C'est un permis Etat qui sera délivré. Le projet pourra alors, si effectivement l'ensemble des séquences se sont passées correctement, démarrer. Mais là, je laisse le maître d'ouvrage vous le présenter.

Je voulais juste reprendre la parole avant que les débats se lancent pour bien vous préciser qu'on est en amont d'un projet, que c'est un moment de discussion, cela a été dit, un moment où c'est évidemment très intéressant qu'on puisse avoir des oppositions, des questionnements, des interrogations. C'est un projet qui ne laisse pas neutre. Je le vois, la salle est pleine. L'idée, c'est effectivement que vous puissiez échanger dans le calme, dans le respect des opinions des uns et des autres, et que ce débat se déroule de la meilleure manière possible.

Voilà. Bon débat démocratique et bonne soirée. Merci.

[Applaudissements]

Ronan FLEHO, 2concert (animateur)

Merci beaucoup Monsieur le sous-préfet.

Avant de laisser la parole aux 2 garants qui sont nommés par la Commission du débat public, pour préciser les modalités de cette démarche, un rappel de ce processus. Comme vient de le préciser Monsieur le sous-préfet, la procédure est encadrée par le code de l'environnement, avec un certain nombre de modalités réglementaires et un cadre très précis pour que cette concertation se déroule. C'est un processus qui garantit l'information et la participation du public, en amont du projet, comme cela vient d'être présenté, avec une ouverture, pendant quelques mois, au débat, sur l'opportunité du projet, sur ses objectifs, ses caractéristiques, ses impacts qui seront précisés bien évidemment dans le dossier et surtout dans le dépôt de demande d'autorisation. Et in fine, il y a un bilan qui sera tiré de cette concertation. Je vais laisser la parole à Madame **Julie DUMONT** et Monsieur **Sébastien CHERRUAU**, qui sont Les garants nommés par la Commission nationale du débat public, sous cette autorité indépendante. Ils vont détailler leur rôle.

Julie DUMONT, garante CNDP

Bonjour à tous ! **Julie DUMONT** et **Sébastien CHERRUAU**, nous sommes tous les 2 garants de la concertation, mandatés par la Commission nationale du débat public. Comme on l'a rappelé, c'est une autorité administrative indépendante. Nous ne dépendons de personne, même si nous sommes des collaborateurs occasionnels du service public. On est une autorité indépendante, c'est à dire que nous ne prendrons pas part au débat sur le fond. On n'est ni pour ni contre ce projet, ce n'est pas notre rôle.

Notre rôle, c'est de nous assurer que tous les débats vont avoir lieu, que chacun pourra s'exprimer, donner des arguments pour ou contre le projet. On est encadré par le code de l'environnement. On est sur une concertation volontaire. A ce stade, les textes disent que tout est possible, y compris l'abandon du projet. On travaille à la fois l'opportunité du projet mais aussi ses caractéristiques, s'il devait se faire. C'est un droit qui est inscrit dans l'article 7 de la Charte de l'environnement, qui a été rendu constitutionnelle en 2005. On est, je dirais, dans une démarche

où on est là pour garantir que tout cela va bien fonctionner. Nous ne sommes pas les organisateurs de cette concertation, nous en sommes les garants. C'est un tout petit peu différent. Ce n'est pas comme un débat public où la CNDP va tout organiser elle-même et mettre à disposition les informations. Nous, on est là pour veiller que vous avez bien accès aux informations. Si jamais ce n'était pas le cas, vous pouvez nous alerter. Vous aurez nos coordonnées, vous les avez dans votre dossier et vous les trouverez quasiment partout.

Je vais rappeler simplement les éléments. On est avant que les décisions soient prises. Les conditions à réunir pour la mise en œuvre, c'est effectivement comment vous allez pouvoir vous exprimer. Vous verrez d'ailleurs que ce soir, il y aura un temps de parole qui sera relativement équivalent entre les porteurs de projet et des associations qui ne souhaitent pas ce projet. On va travailler sur la durée complète de cette concertation. A l'issue de cette concertation préalable, nous allons écrire un bilan dans lequel on reviendra sur ce qui a été conseillé au maître d'ouvrage, et qui a été suivi ou pas suivi ; parce qu'ils n'ont pas une obligation, entre guillemets, de suivre tous nos conseils, même si jusqu'à maintenant, cela ne se passe pas trop mal.

Il est en tout cas important que vous puissiez nous alerter si jamais il y a des problématiques dans le déroulé et dans le processus de concertation. La CNDP est en mesure, quand c'est possible et quand c'est pertinent, de demander des études complémentaires sur certains sujets qui ne seraient pas suffisamment documentés sur un projet. C'est aussi une possibilité que vous avez de nous demander, si c'est possible, parce que le temps de la concertation est quand même assez court. Si c'est une étude extrêmement longue, c'est compliqué à mener. Mais en tout cas, on a cette possibilité également.

On suit un certain nombre de principes :

1. **L'information du public ;**
2. **L'indépendance ;**
3. **La neutralité ;**
4. **L'équivalence de parole.**

Qu'est-ce que cela veut dire ? Que vous soyez citoyen, député ou maire, vous avez le même poids pour nous, garants. Tout le monde a le même poids de parole. Et nous, ce qui nous intéresse, ce sont les arguments. Que vous soyez pour ou contre, on ne fait pas un sondage d'opinion sur qui est pour, qui est contre. On sait très bien que dans les concertations, la plupart du temps, on vient exprimer une opposition. Nous, ce qui nous intéresse, c'est pourquoi : pourquoi je suis contre ou pourquoi je suis pour ce projet. C'est cela qu'on va collecter dans notre bilan et qui permettra ensuite au maître d'ouvrage de prendre sa décision à l'issue de la concertation préalable : soit de poursuivre son projet dans quelles conditions, soit d'abandonner ce projet.

Et surtout, il est à noter que ces documents, notamment notre bilan, figurent dans les documentations qui suivent le projet jusqu'à son terme ; quand il y a les instructions et les enquêtes publiques. Nos bilans sont également mis dans ces documentations. Je pense que j'ai fait à peu près le tour de tout ce que je voulais vous dire.

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

Merci, madame Dumont. Bonsoir à tous. Je vais maintenant vous présenter le cadre dans lequel va s'inscrire la concertation préalable. On en est au stade de la réunion d'ouverture.

En termes de modalités de la concertation, monsieur le sous-préfet l'a rappelé, c'est une concertation qui a démarré ce 17 octobre et qui va se poursuivre jusqu'au 30 décembre 2022. Le périmètre qui a été défini, c'est celui de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île et de la Communauté de communes Médoc Atlantique, ce qui représente à peu près 67 000 habitants et 32 communes. Et, il y a un périmètre d'informations élargi qui a été retenu jusqu'à la Communauté de communes de l'Estuaire, sur lequel il y a également de l'information pour se renseigner sur cette concertation. Je précise que c'est un périmètre d'information, mais que **toute personne, tout citoyen, peut s'exprimer sur le projet, quel que soit le lieu où il habite.**

Voici le programme de la concertation :

Ce soir, **réunion publique d'ouverture**. L'idée, c'est de vous présenter le cadre de la concertation, de vous présenter les grandes lignes du projet et puis d'échanger avec vous, de recueillir vos avis, vos questions sur le projet.

Il y aura ensuite un certain nombre de temps d'échanges qui seront organisés, à commencer par le **8 novembre** avec une **table ronde** sur la question de l'approvisionnement électrique du territoire et la place de l'éolienne dans le mix énergétique de Nouvelle-Aquitaine, qui sera organisée à l'université de Bordeaux et qui sera retransmise en direct sur Internet, sur le site de la concertation. Vous pouvez trouver l'adresse sur les documents. Elle vous permettra de poser vos questions et d'intervenir en direct pendant cette table ronde.

Ensuite, le **19 novembre**, une réunion de découverte sur site qui se tiendra un samedi matin, au niveau du haut niveau du Mémorial Maquis de Vigne-Houdide, qui permettra de vous présenter le site et, à l'aide d'outils de réalité virtuelle, de vous montrer à quoi ressemblerait le projet d'éoliennes sur le territoire.

Il y aura également **2 rencontres de proximité** qui auront lieu. La 1ère ce samedi, sur le marché de Lesparre, samedi matin ; et la 2nd le 24 novembre, qui aura lieu l'après-midi au centre commercial Terre Rouge, devant le Leclerc. Il y aura un stand sur lequel vous pourrez trouver de l'information et donner votre avis sur le projet.

Ensuite, il y aura **3 ateliers thématiques** qui auront pour objectif de débattre plus en profondeur sur certains aspects du projet qu'on n'aura pas forcément le temps d'aborder dans le cadre de ces réunions en plénière :

1. « **Quels impacts sur le cadre de vie ?** » : le 24 novembre à 18 h 30, ce sera l'occasion de parler notamment des impacts paysagers sur le Médoc ;
2. **Les impacts sur l'environnement** : on abordera notamment la question des risques d'incendie, qui est un sujet majeur et ce sera l'occasion d'en débattre lors de cet atelier, le 29 novembre.
3. « **Quel scénario d'implantation ?** » : comme vous l'avez peut-être vu dans les documents, qui sont à votre disposition, Valorem a présenté différents scénarios d'implantation. L'occasion de cet atelier sera d'en débattre, de voir les avantages et les inconvénients de chaque scénario. Sachant que, comme l'a rappelé madame la garante, il y aura également le scénario zéro éoliennes qui est possible.

Pour finir, une **réunion de clôture** qui aura lieu le **19 décembre**, toujours ici, à la salle des fêtes de Lesparre-Médoc ; et qui sera l'occasion de faire une restitution de ce qui a été dit, de ce qui a été entendu par le porteur du projet, tout au long de cette concertation, et de présenter les 1ers enseignements et les 1ères pistes qu'ils souhaitent donner à l'issue de cette concertation.

Pour s'informer et participer, il y a un certain nombre d'outils qui sont mis à votre disposition. Il y a un site internet, avec une rubrique participative qui a ouvert ce lundi. Vous pouvez d'ores et déjà poser vos questions ou donner votre avis sur le projet en ligne. Vous trouverez une réponse aux questions qui vous seront posées par le maître d'ouvrage. Il y a également, vous l'avez vu à l'accueil, un dossier de concertation et une synthèse du dossier. Il a également été diffusé un flyer d'information, un petit dépliant avec une carte T intégrée. Une carte Test une enveloppe préimbrée qui vous permettra de poser une question ou d'écrire au porteur du projet, et de la mettre dans une boîte aux lettres. Cela vous permet aussi de contribuer sans passer par des outils numériques, pour ceux qui ne le souhaitent pas. Dans chacune des mairies du périmètre, au siège des 2 communautés de communes, vous trouverez des registres papier sur lesquels vous pouvez contribuer dans le cadre de cette concertation, jusqu'à la date de clôture. Enfin, il y aura lors de certains temps d'échange, des maquettes et des outils de réalité virtuelle qui vous seront présentés pour mieux comprendre le projet et son intégration sur le territoire.

Pour finir, comme l'ont rappelé les garants, vous pouvez également les contacter, surtout sur les questions d'organisation de cette concertation, pas tant sur le fond du projet ou sur la question technique.

A l'issue de la concertation, les garants remettront un bilan, un mois au plus tard après la clôture de cette concertation, dans lequel ils pourront faire un certain nombre de recommandations au maître d'ouvrage. Et 2 mois plus tard, après ce bilan, le maître d'ouvrage fera à son tour un mémoire en réponse, dans lequel il présentera les enseignements de cette concertation et les réponses qu'il apporte aux préconisations faites.

Je vous propose maintenant de passer la parole à Valorem, à Monsieur **Jean-Yves GRANDIDIER** et madame **Lucie LABARTHE**, pour vous présenter le projet de parc éolien de Lesparre-Médoc dans les grandes lignes.

Jean-Yves GRANDIDIER, Valorem

Merci bien. On va commencer par présenter le maître d'ouvrage, Valorem. Je m'appelle **Jean-Yves GRANDIDIER**, je suis le président fondateur de la société Valorem, que j'ai créée en 1994. J'ai créé cette société grâce, et c'est

un peu un retour aux sources ici, à l'étude de faisabilité d'un projet éolien sur le port industriel du Verdon. Depuis, on a pas mal prospéré. J'étais tout seul au départ et, aujourd'hui, Valorem est un producteur d'électricité, à partir des énergies renouvelables, complètement intégré dans la filière de la production d'électricité renouvelable, depuis le développement (ce sont les études qui permettent d'obtenir les autorisations qui vont permettre de construire et d'exploiter ce type d'installations). Au départ, Valorem, en 1994, était un bureau d'études spécialisé dans les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie. Deuxièmement, on est aujourd'hui intégré verticalement, on a intégré depuis quelques années tout ce qui concerne les métiers de la construction de ce genre d'installations et ceux de l'exploitation et la maintenance qu'on fait à travers 2 filiales - qui s'appellent Valeria et Valemo. On finance aussi nos projets, puisque les coûts d'investissement ne sont pas négligeables. C'est en interne qu'on s'occupe de ces questions de financement, pour aller chercher les prêts bancaires qui nous permettent de construire ces opérations.

On est un des pionniers de l'éolien en France. En 1994, il n'y avait pas grand-chose à cette époque. En plus d'être intégré verticalement, on a progressivement élargi nos compétences vers le domaine du photovoltaïque, à partir de 2007-2008, et celui de l'hydroélectricité progressivement. En photovoltaïque, d'ailleurs, on a des installations dans le Médoc, à Brach, à Sainte-Hélène. On a quelques parcs photovoltaïques qui tournent depuis quelques années, qu'on a développés ; et certains, depuis 2007, qu'on a gardé pour nous-mêmes, avec des clauses d'insertion. Je ne sais pas si vous en avez entendu parler. On a initié cela dans le domaine du photovoltaïque. Les clauses d'insertion permettent, à des gens éloignés de l'emploi, de pouvoir travailler sur ce type de chantiers pour faciliter leur réinsertion, leur retour à l'emploi, grâce à cela.

On s'intéresse aussi au stockage et à l'hydrogène. On va « hydrogéniser » une ligne de bus à Rouen, d'ici quelques mois, et on va alimenter en hydrogène fabriqué à partir de photovoltaïque à Rouen. Vous voyez le photovoltaïque, on peut en faire même en Normandie, dans des conditions tout à fait intéressantes.

Et puis, on s'est diversifié aussi géographiquement puisque, aujourd'hui, on est présent dans plusieurs pays d'Europe, principalement la Finlande et la Grèce. Aujourd'hui, on a développé et obtenu les autorisations pour construire et exploiter environ 5 gigawatts de projets d'énergies renouvelables. Cela représente, un peu plus en termes de puissance, même si ce n'est pas tout à fait cela en termes d'énergie, avec la centrale de Braud Saint Louis. Cela commence à faire des quantités assez importantes. Aujourd'hui, en exploitation, on a 510 mégawatts en France, 385 d'éolien et 110 de photovoltaïque.

Le photovoltaïque se développe pas mal en ce moment. On produit un peu plus d'un térawattheure de production d'électricité par an, ce qui est à peu près la consommation électrique de 500 000 habitants. On compte 380 collaborateurs, dont une grosse partie est basée ici, en Gironde ; puisque notre siège social se trouve sur la commune de Bègles. Voilà, c'est ce que je peux dire.

Je présente la Banque des territoires. C'est une banque qui a été créée en 2018. C'est un des 5 métiers de la Caisse des dépôts et consignations. Elle s'adresse aux collectivités locales et aux acteurs publics pour la réalisation de projets innovants, durables et solidaires. Elle est déployée dans les 16 directions régionales, avec 37 implantations territoriales de la Caisse des dépôts. C'est aussi un des sponsors : la banque des territoires est partenaire de ce projet. C'est un partenariat qu'on a depuis longtemps, puisque on a construit ensemble dans l'Aube, des projets éoliens, en 2009. Plus récemment, en 2018, on a établi, avec un de nos actionnaires de notre société de projet, en Guadeloupe, le 1er parc guadeloupéen d'éoliennes qui résistent aux cyclones. C'est à dire que les éoliennes n'ont pas besoin de se rabattre car elles sont trop grandes. Ce sont des éoliennes comme celles qu'on pourrait mettre ici, qui sont censées résister aux cyclones. C'est une innovation qu'on a développée puisqu'on est les premiers à avoir mis ce genre d'installations en place dans des départements cycloniques français. Donc, la Banque des territoires était partenaire à 30% à nos côtés, ainsi qu'une SEML guadeloupéenne.

Lucie LABARTHE, Valorem

Je rajouterais, dans le cadre de ce projet, que la Banque des territoires est avec nous, à hauteur de 49% dans la société de projet Cœur Médoc Énergie.

On peut passer effectivement aux grandes lignes du projet. Si ce projet se réalise, il serait l'un des premiers parcs éoliens de Gironde et de l'ex-Aquitaine. Il permettrait de produire l'équivalent de la consommation annuelle de plus de 25 000 ménages. Plusieurs scénarios d'implantation sont donc à l'étude durant cette concertation avec vous. Le scénario initial à 12 éoliennes a été mis de côté, pour pouvoir vous proposer 2 options alternatives à 8 et 9 éoliennes. C'est ce sur quoi on a décidé de partir pour cette concertation, pour essayer de partir sur des bases de projet, à la demande des collectifs qu'on avait rencontrés en amont.

Pour les grands chiffres, vous les avez. On en a un peu parlé, je ne vais pas revenir dessus.

Ce projet aurait pour principaux objectifs, pour nous, de participer à la décarbonation du mix énergétique, en vue d'atteindre la neutralité carbone, de contribuer à l'indépendance énergétique française et à la maîtrise des prix de l'énergie par la relocalisation de la production, de répondre aux objectifs régionaux, nationaux et européens de développement des énergies renouvelables et, enfin, de contribuer au rééquilibrage territorial des installations éoliennes en Nouvelle-Aquitaine.

Les raisons techniques qui nous amènent à avoir sollicité la commune de Lesparre pour ce site :

- C'est tout d'abord un gisement de vents adapté, confirmé par un mât de mesure qui est installé depuis 2020 ;
- Un site qui serait économiquement viable à partir de 8 machines, sous réserve de l'obtention d'un tarif d'achat de l'électricité ;
- Un site qui est situé en dehors des secteurs à fortes contraintes. On entend par-là, les zones urbaines, zones Natura 2000, zones à risque ;
- Un site qui serait conforme aux préconisations réglementaires, type sécurité aéronautique, sécurité routière et, nous le verrons ensemble, sécurité incendie ;
- Une visibilité atténuée grâce à la présence des boisements ;
- Et, enfin, des enjeux environnementaux pris en compte dans l'étude d'impact et réévalués au regard des nouvelles études en cours.

Concernant le calendrier prévisionnel du projet, la concertation préalable nous emmène jusqu'au 30 décembre 2022. Du point de vue du projet, nous pourrions finaliser des études. Par-là, j'entends : inventaire écologique et étude acoustique. Nous pourrions déposer une autorisation environnementale aux environs du début de l'été 2023, pour un arrêté préfectoral un peu moins d'un an plus tard. L'idée, ensuite, c'est de candidater à l'appel d'offres de la Commission de régulation de l'énergie pour obtenir un tarif et démarrer potentiellement des travaux en avril 2026, pour une mise en service en septembre 2027.

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

On va maintenant passer la parole à 2 intervenants : **Madame CURVALE**, vice-présidente du département de la Gironde, chargée de la transition écologique du territoire, et ensuite à Monsieur **Didier RICHARD** du collectif Vent Debout Médoc.

Laure CURVALE, Vice-Présidente du département de la Gironde

Bonsoir. Je vais commencer par saluer les garants, Madame et Monsieur, puisqu'on est dans ce cadre de la Commission Nationale de débat public, Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire, et puis vous toutes et tous, puisque vous êtes nombreux dans cette salle. Je représente ce soir le département. Je suis chargée, au département, de la transition écologique. C'est pour cela que je suis là. Je suis aussi chargée du patrimoine bâti du département, pour les bâtiments du département en dehors des collèges.

C'est un projet important, dont nous commençons à discuter ce soir, quelles que soient ensuite les décisions qui seront prises, de le faire ou de ne pas le faire. C'est un projet important pour la Gironde, tout simplement parce que la Gironde n'a actuellement aucune éolienne, mais qu'on a besoin d'énergies renouvelables. Alors on en a besoin pourquoi ? Parce qu'on est dans un contexte d'urgence climatique. Ce soir, il fait très chaud ; il y a quelques années, je pense que tout le monde aurait été très content qu'on ait ces chaleurs d'arrière-saison exceptionnelles. Les médias nous auraient montré à quel point cela peut être agréable pour aller à la plage ou aller faire des promenades dans la campagne.

Je dirais que, désormais, tout a changé. Vous le savez, la Gironde a été particulièrement marquée ces derniers mois, par des épisodes de grêle qui rendent encore inhabitables des milliers de maisons. On le voit en arrivant jusqu'ici. Et puis, bien entendu, par un été particulièrement caniculaire, une sécheresse exceptionnelle, au mois de juillet : un seul jour de pluie, quelques millimètres d'eau de pluie seulement. Et, vous le savez, cela a été un des facteurs évidemment aggravants d'incendies, même si ces incendies peuvent avoir des origines criminelles. Donc, on est, dans ce contexte, à se demander comment on peut accélérer la transition écologique et le développement des énergies renouvelables.

Puis, on est dans un autre contexte qui ne nous quitte pas non plus, qui est celui de la guerre en Ukraine. Cela nous concerne tous. Nous tous, dans les factures que nous payons. Et cela concerne aussi des collectivités. Par

exemple, le département, sur ces bâtiments, a une facture en 2022 de 2 millions d'euros. Et bien, pour 2023, nous allons passer à 6 millions et demi. C'est le syndicat de l'électricité qui nous a aidés à établir ces projections. Nous aurons sans doute une augmentation de l'électricité de plus de 200%, et nous aurons 130% pour le gaz. Les collectivités, surtout de la taille du département, ne bénéficiant pas de ce qu'on appelle le bouclier tarifaire.

La facture énergétique pour les Girondins est beaucoup basée forcément sur les énergies fossiles, donc le gaz, et puis bien entendu le pétrole. Alors, on a quelques éléments qui permettent de voir ce que cela pèse. Je vous renvoie par exemple sur le site d'une association, l'Agence locale de l'énergie et du climat de la métropole bordelaise et de la Gironde, qui est aussi soutenue par la Région. *Excusez-moi, monsieur le conseiller régional, je m'aperçois que j'ai également oublié de vous saluer dans mon point de départ.* Cette agence qui est partenariale, à la fois aidée par l'Adem, agence l'Etat, et par les collectivités, aide régulièrement à faire des panoramas sur l'énergie en Gironde. En termes de factures, on en est, pour la facture d'électricité pétrolière, à plus 21% par habitant en 8 ans. La combustion des énergies fossiles, c'est 57% de nos consommations d'énergie.

Bien sûr, vous le savez aussi, puisqu'à proximité, vous n'avez pas trop loin des parcs photovoltaïques. C'est vrai qu'il y a eu en Gironde un fort développement du photovoltaïque. On a même une espèce de spécialisation : Poitou-Charentes accueillant les éoliennes, nous plutôt les parcs photovoltaïques. Mais même ces productions-là, actuellement, font que nous sommes encore très loin des objectifs fixés par la Région. Les objectifs de la Nouvelle-Aquitaine dans Néo Terra, c'est d'atteindre un mix énergétique de 45 % en 2030. L'objectif national, c'est 32% d'énergies renouvelables en 2030. Pour le moment, en Gironde, on est autour de 24% de notre consommation.

Les conséquences sont un peu celles que j'ai dites. On paie la facture pour faire venir de l'énergie d'ailleurs. Il vaut mieux accueillir sur les territoires des énergies renouvelables locales, qui vont profiter à des emplois créés immédiatement au moment de l'installation et dans sa suite. Elles vont permettre aussi que l'argent qui est dépensé ne parte par ailleurs, justement pour faire venir des énergies venues d'ailleurs. De ce point de vue-là, qu'on soit des familles ou qu'on soit des collectivités, on doit absolument avoir ce même souci.

De l'éolien en Gironde, on n'en manque pas puisqu'on est le plus grand département. Et le département avait financé il y a quelques années, une étude pour un schéma départemental de l'éolien. Cela date de 2008. J'y ai jeté un coup d'œil avant de venir vous voir ce soir. En 2008 et en 2009, on se projetait sur un certain nombre d'éoliennes, qui auraient été là en 2020. Bon, on est toujours à zéro, mais cela peut être un retard qui se rattrape. Pourquoi ? Parce que la Gironde a quand même la moitié du potentiel de l'éolien terrestre.

De façon générale, et je ne vais pas être longue dans mon propos, je voudrais insister sur cette idée qu'on est dans un contexte très particulier. On a besoin d'accélérer un mix énergétique, qui ne sera pas composé à 100% d'éolien, ni d'ailleurs de 100% de nucléaire, ni 100% de photovoltaïque ou de gaz venus de Russie. On a besoin d'un mélange, mais on a aussi besoin d'alléger ce qui nous coûte notre facture énergétique ; que ce soit plutôt produit localement et que cela profite à la fois ici et à toutes les collectivités.

Juste pour terminer, le département essaie évidemment de développer des toitures photovoltaïques, sur ses propres bâtiments. On va inaugurer dans quelques jours une ombrière photovoltaïque sur l'aire de covoiturage de Saint-André-de-Cubzac. On a plutôt ciblé des surfaces que l'on dit artificialisées. On a fait une étude au moment du débat sur le projet Horizéo, autre projet assez emblématique d'énergie renouvelable. On sait aussi, à travers cette étude payée par le Département, qu'en fait on n'a pas tant de potentiel que cela sur les surfaces dites artificialisées au sol. On en a surtout sur les toitures, on en a sur les parkings. Il faut le faire en priorité. Mais des bâtiments, c'est assez éparpillé et les structures ne peuvent pas toujours accueillir les panneaux. Ce sont évidemment des productions qu'il faut faire, mais qui représentent finalement un potentiel de production assez petit. Le département le fait quand même et il faut qu'on montre cet exemple.

Puis, on accompagne les territoires qui sont en plan climat. Ce sont souvent les intercommunalités, les communautés de communes, pour aider à développer toutes sortes d'énergies. On a notamment avec l'ADEME, qui est donc l'Agence de l'environnement de l'Etat, un contrat dit de développement territorial des énergies renouvelables. Là, on est sûr de la géothermie, on est sûr du bois, de la biomasse ; qui de toute façon, actuellement, représente en Gironde la moitié de notre production d'énergies renouvelables. On est sûr un petit peu de panneaux solaires thermiques pour produire de la chaleur ou de l'eau chaude. Donc, encore une fois, ce qu'on cherche vraiment à aider, c'est ce type de mix énergétique.

On le fait aussi avec une participation des citoyens, par exemple l'ombrière sur l'aire de covoiturage du département est bien entendu ouverte à un financement participatif, et dit citoyen, parce qu'il est très important que chacun des

Girondins, quand il y a ce type d'équipements qui se discute, puisse aussi se poser la question de savoir si cela va lui profiter directement à lui ; une fois entendu que l'opportunité et le projet est étudié dans sa faisabilité.

Voilà, je vous remercie de votre attention.

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

Merci à vous.

[Applaudissements]

On va maintenant passer la parole à Monsieur **Didier RICHARD**, du Collectif Vent Debout Médoc. Je vous passe le micro.

Didier RICHARD, Collectif Vent Debout Médoc

Bonsoir. Je me présente. Je suis **Didier RICHARD**. Je ne suis pas venu pour faire du grand Didier, c'est même tout le contraire. Je représente, avec d'autres dans la salle, le collectif Vent Debout Médoc ; et avant toute chose, je souhaite vous présenter ce collectif, vous dire qui nous sommes, pourquoi nous sommes ici ce soir et, surtout, réaffirmer, comme en 2020, le seul scénario que nous envisageons - et celui qu'on oublie trop souvent, mais qui est aussi sur la table : le zéro éolienne à Lesparre.

Qui nous sommes ? Nous sommes un collectif composé d'habitants du Médoc, qui sont concernés de près ou de loin par ce projet : chasseurs, pêcheurs, résidents médocains qui utilisent le massif boisé des vignes Houdide pour leurs loisirs et, bien sûr, riverains et tous ceux soucieux de l'attractivité du cœur Médoc. Nous ne revendiquons pas d'être la voix de la majorité silencieuse de Lesparre, d'autres le revendiquent déjà. Nous sommes juste une voix, parmi d'autres, d'opposants à ce projet Valorem/Mairie de Lesparre.

Pourquoi nous sommes ici ce soir ? Pour comprendre ce que nous faisons ici ce soir, il faut faire la genèse du projet Valorem. Ce projet, qui a vu le jour avant 2013, a été opportunément retiré par Valorem, après avoir reçu un avis défavorable à l'issue d'une enquête publique réglementaire très documentée par Monsieur Clerguerou. Resté un temps en sommeil, le projet a resurgi en 2021. Après un lifting, il nous est présenté en concertation préalable, après l'enquête publique. On marche un peu le cul par-dessus la tête, pour reprendre l'expression présidentielle du moment.

Nous ne nous trompons pas : l'emballage a changé, mais le projet qui nous est présenté est le même que celui que les Médocains et 23 associations ont refusé à 82%. Dans ces conditions, nous avons débattu en interne du bienfondé de notre présence ici. C'est pour ne pas laisser sans voix les inquiétudes soulevées par le « projet Valorem : Le Retour » que nous avons finalement décidé d'être présents, même si nous n'accordons aucun crédit à cette concertation préalable, postérieure à l'enquête publique.

Nous affirmons donc notre opposition à ce projet, pour les mêmes raisons que précédemment. En ce qui concerne les incendies, la situation en Gironde est celle que nous avons connue cet été. Une situation sans précédent où le massif forestier girondin fut la proie d'incendies hors norme, malgré les moyens engagés. Une nouvelle approche de lutte incendie en a découlé, d'après une récente mission Flash. Il y a eu des résultats publiés par la presse, avec notamment les nouvelles stratégies : Taper le feu d'entrée, ce qui demande des moyens, en particulier aériens. Or, la présence de ce projet éolien priverait 1 000 hectares de ces mêmes moyens de défense aériens, dont l'efficacité sur les feux de forêt est reconnue de tous. L'épisode récent du feu d'éoliennes en Allemagne, du 14 octobre dernier, nous rappelle les 3 épisodes d'incendies qui ont eu lieu en France dans le courant de l'année 2022 – à Saint-Germont, à Caulnes et à Bourbriac. Chacun de ces incendies a démontré qu'il était impossible aux pompiers d'intervenir sur des feux de nacelles ; mais aussi que ces machines pouvaient être à l'origine de ces feux. Dans de telles conditions, est-il raisonnable d'implanter des machines dans une forêt de pins reconnue très vulnérables aux feux ?

La destruction des paysages. Si la notion de destruction de paysage est subjective, puisqu'elle intègre sa vision personnelle de ce qui est beau (un vol d'oies sauvages pour certains, un défilé Chanel pour d'autres), la notion de destruction de la forêt est, elle, factuelle ; puisque cette forêt, sa faune et sa flore, ses utilisateurs, seront durablement impactés par la création de nouvelles surfaces artificialisées. Des tonnes de béton, de ferrailles, de carbone, seront implantées dans cet espace, pour un quart de siècle a minima ; ce qui modifiera durablement

l'ensemble de cet écosystème, la vie des espèces qui le peuplent, mais aussi celles qui sont amenées à simplement le traverser à l'occasion de leur migration. Je vous renvoie aux excellentes contributions de Vive La Forêt, mais aussi des fédérations de chasse, lors de la 1ère enquête publique.

A l'issue de cette période, il devrait y avoir un autre chantier gigantesque : le démantèlement, pour rendre le site à la nature. Comment cela se déroulera-t-il ? Les fondations seront totalement enlevées. Une remise en état du site avec replantation des arbres. Qui en supportera le coût ? Valorem en sera-t-elle encore l'exploitant ? Quelles provisions seront versées pour garantir le coût exorbitant de ces travaux ? Et, qui peut garantir qu'elles seront suffisantes ?

Les problèmes sanitaires. A en croire les publications que l'on peut lire çà et là, ils sont nombreux et il existe bien un syndrome éolien. Certains ont même obtenu la reconnaissance par la justice de ce syndrome. On parle d'acouphènes, de troubles du sommeil, de vertiges, de malaise vagal, d'anomalies de rythme cardiaque. Si certains balayent ces troubles en les qualifiant d'effets nocebo, d'autres s'interrogent encore sur l'effet étrange produit sur des animaux d'élevage (vaches, chevaux) en Loire-Atlantique, en Auvergne et dans le Nord : troubles du comportement, perte de productivité, veau mort-né. En matière d'énergie, le principe de précaution s'applique-t-il ?

La dévalorisation du foncier bâti. Et oui, notre maison, ma maison, est le fruit d'une vie de travail et sa valeur permet, dans certains cas, d'en faire profiter, en tant que patrimoine, ses enfants ; dans d'autres de garantir une fin de vie décente. Malgré les rassurantes publications de l'ADEME, sur l'immobilier, je continue à me demander qui va acheter ma maison aux pieds de ces machines, maintenant que Lagerfeld n'est plus.

À la lecture des 4 scénarios proposés, des questions se posent. Quels facteurs de charges est utilisé pour le calcul de la production annuelle ? Parce que vous utilisez les factures des charges qui sont approximativement de 30%, alors que sur l'année 2021, le facteur entendu par le RTE est de 22,6%. Cela minore de façon significative la puissance de production, la production espérée. Parce que, quand on passe d'une puissance installée qui est déjà considérée comme énorme, à une réduction à 22% ou 30%, ce n'est pas la même chose. Il a été annoncé une production électrique, c'est vous qui veniez de le faire, couvrant les besoins de 25 000 familles. Cela correspond à une consommation annuelle de 5,152 kilowatts/heure, ce qui sous-entend que le chauffage de ces familles n'est sans doute pas compris dans la consommation. Vous me le confirmez : les consommations des familles sont sans chauffage. Moi, ma facture est de 11 mégawatts, et là on prend 5,156, c'est-à-dire la moitié. Je vis dans le Médoc et je considère que je suis une famille médocaine même si je ne suis pas natif.

Le bilan carbone : là encore des chiffres remarquables, proches de 50 000 tonnes. Le CO2 évités en prenant en référence le bilan carbone du gaz, de 429 grammes. En prenant le nucléaire, dont le taux d'émission carbone est de 3,7 grammes par kilowattheure, le bilan s'inverse : l'éolien produirait une tonne de CO2 de plus que le nucléaire. Où est la décarbonisation ? Cela étant, je comprends que le gaz soit pour Valorem une référence, puisqu'il permet dans beaucoup de cas de compenser l'intermittence du fonctionnement de l'éolien.

Pour conclure, et pour toutes ces raisons, je redis ce que j'ai dit depuis le début : pour nous, et je parle au nom de notre collectif pour une fois, c'est non à l'éolien.

[Applaudissements]

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Merci à toutes et à tous pour ces interventions sur le contexte général du projet et quelques premières prises de position. Pour le temps d'échanges et de débat, la parole va être laissée à la salle, comme je vous l'ai dit. Il y aura des questions, certainement sur ce que vous avez pu dire, et vous pourrez réagir dans les temps. Pour l'instant, c'est plutôt à la salle que nous allons proposer d'interagir.

Je rappelle rapidement les règles. On lève la main. On fait un court et précis. On se présente, bien évidemment. On respecte la parole des uns ou des autres. **Ewan** va vous passer le micro. Pour des raisons sanitaires, malheureusement, il y a toujours un petit peu de COVID qui peut rester, nous allons donc prendre nos précautions. Cela permettra, à **Mathieu** et à moi, aussi, de répartir la parole dans l'ensemble de la salle.

On vous invite à bien parler dans le micro. La réunion est enregistrée, donc si vous parlez hors micro, cela ne sera pas dans le compte-rendu.

Monsieur, qui a levé la main le 1er, s'il vous plaît.

Intervenant

J'interviens en mon nom personnel, car je suis élu sur la commune de Naujac. Je ne sais pas si j'ai des collègues de Naujac derrière moi, mais disons que mon intervention est à titre personnel. Je n'engage pas la mairie de Naujac. Je ne vais pas parler longtemps et je ne vais pas parler des côtés néfastes, qu'a rappelé Didier. Mais moi, ce qui me préoccupe pour ces engins, ce sont les incendies. Vous allez peut-être pouvoir m'éclairer et éclairer la salle. Nous avons, malheureusement, vécu une période très difficile cet été : 28 000 hectares brûlés dans le Sud-Gironde, et je crois que c'est 9 000 dans le Nord-Médoc. Cela se rapprochait énormément de Naujac. Moi, j'ai trouvé un rapport, quand même intéressant, des pompiers, de nos amis pompiers, que l'on peut tous féliciter pour l'excellent travail dans le Nord Médoc, et surtout en région sud. **Bernard Guiraud**, qui est ici présent, transmettra mes remerciements, et nos remerciements, à tes anciens collègues.

Ce qui m'inquiète, moi, c'est votre projet sur la Vigne-Oudide. Alors, c'est proche de Naujac, déjà, pour ceux qui ne connaissent pas. Ce projet est beaucoup plus visible de Naujac que de Lesparre. C'est un choix judicieux de la mairie, ça les regarde. Vous savez tous aussi que ces engins sont dotés de feux à éclats, ce qu'on appelle les parties rouges au-dessus, pour l'aviation civile. Dans mes concertations, je connais quelques pilotes. Il faut savoir quand même qu'un engin qui est signalé par des feux à éclats, il y a une distance de sécurité pour l'équipage. Nous avons tous eu, au-dessus de nous, Naujac et les alentours, les merveilleux pilotes des Canadiens, qui dispersent le retardant dans nos forêts, et des hélicoptères bombardiers d'eau. Ce qui veut dire que ces gens-là, ces pilotes-là, pour leur sécurité, ne peuvent pas intervenir sur un champ d'éoliennes. Vous pouvez peut-être me prouver le contraire, mais j'en suis convaincu car ils ont une distance de sécurité de 600 mètres environ. Je suis un pilote civil, j'ai fait de l'aviation. Je pense que je n'ai pas tort.

Ce qui m'inquiète aussi, c'est ce rapport, que je vais lire rapidement. Le rapport des pompiers en Marne, dans une ville qui s'appelle Caulnes. Chez eux, cela ne s'appelle pas le SDIS, cela s'appelle le CODIS, le centre opérationnel départemental d'incendie et de secours, des pompiers. Il y a eu un feu d'éolienne, de ce que vous appelez les nacelles. Vous pouvez m'interrompre si je me trompe. Donc, l'intervention a consisté à laisser brûler et à attendre. À part surveiller, il n'y avait déjà plus grand chose à faire une fois la nacelle embrasée. C'est trop compliqué. En effet, les 90 mètres des éoliennes, chez nous elles mesurent 210 mètres donc la nacelle se trouve à 90 mètres, les rendent trop hautes pour diriger le jet d'eau des lances à incendie, vers leur sommet ; et la composition des pales (fibres de verre, carbonées, résines de polyester) rend le tout difficile à atteindre. Le sinistre était dû à l'explosion du convertisseur d'électricité installé dans la nacelle, pour des raisons précises qui restent à déterminer. Cela s'est passé le 25 août 2022, donc c'est récent. Les pompiers disent : « on a assuré le périmètre. On était aussi là pour éviter la propagation éventuelle au champ ». Les éoliennes étaient donc sur site, un champ qui s'étendait aux alentours des éoliennes. Là, cela allait : il était déchaumé, c'est-à-dire qu'il n'y avait plus de culture. Les engins étaient passés, il ne restait plus que la chaux (voir la localisation du parc éolien sur la carte ci-dessus). Je ne vais pas vous la présenter, vous pouvez l'avoir sur Internet. Moi, je vois ces éoliennes, à Oudide, dans la forêt, sur 9 hectares. Les Canadiens ne peuvent pas venir. Tous les engins volants ne peuvent pas intervenir. Nos pompiers, avec des engins à 210 mètres de haut - je ne sais pas à quelle hauteur se pose cette fameuse nacelle - apparemment, ne peuvent pas intervenir au niveau de l'eau pour l'éteindre. Naujac est à un kilomètre à vol d'oiseau, à peu près. Moi, j'ai peur pour Magagnan, qui est un petit bourg à côté de Naujac. Il va falloir les évacuer.

Je stoppe là, merci de votre écoute. Je suis contre, vent debout contre les éoliennes.

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

Merci Monsieur. Je rappelle simplement qu'il y aura un atelier où on abordera la question du risque d'incendie. En quelques mots, une réponse de Valorem ?

Lucie LABARTHE, VALOREM

La réponse de Valorem, c'est que cet enjeu qui nous a tous traumatisés tous cet été - il n'y a aucun doute là-dessus, - va être traité avec attention. Parce qu'en fait, dans le cadre réglementaire de nos projets, ce n'est pas un risque qui fait l'objet d'une étude poussée, il faut le savoir. Et d'autant moins dans le cadre d'une commune comme Lesparre qui n'a pas de plan de prévention de risques contre les incendies. Donc, les choses évoluent, elles changent ; et nous, on va essayer de s'adapter à cela et de proposer effectivement des solutions qui permettent de compenser l'absence de lutte aérienne. C'est vraiment quelque chose qui nous tient à cœur et qui vous sera en tout cas proposé lors des ateliers.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Merci. Monsieur, qui a levé la main. On vous apporte le micro.

José CERRA

Bonjour. Je me présente, je m'appelle **José CERRA**, je suis un riverain de ces éoliennes. Je suis totalement contre. Déjà, elle a été rejetée pour différentes raisons. Mais je vais en retenir une, parce que je suis à peu près à 800 ou 900 mètres des éoliennes. J'ai des voisins, le centre équestre un peu plus loin, etc.

J'ai lu, dans le rapport du commissaire enquêteur, quelque chose qui m'a parlé. Il dit : « *Ce massif boisé rend inefficace les moyens de lutte aériens contre les incendies sur la forêt environnante, et permet difficilement de garantir la sécurité des biens et des personnes face à un incendie. C'est une zone proscrite, suivant le schéma, entre 900 et 1000 hectares* ». J'habite là, je connais très bien cette forêt. Je sais, même si on a refusé de me donner les positions GPS, j'ai quand même réussi à les situer. Peut-être que cela ne vous émeut pas, et que pour vous, le profit supplante la sécurité des personnes riveraines. Les derniers événements de cet été, sur le plan des incendies, nous rendent, nous riverains, très inquiets face à ce projet et des drames qui pourraient intervenir s'il aboutissait. Ce projet serait la porte ouverte à la colonisation du Médoc par les éoliennes. Parce que votre projet, ce n'est pas de créer 12 éoliennes, c'est de s'étendre. Quand vous dites que le Médoc est l'un des gisements les plus importants d'Aquitaine, ce n'est pas pour rien. On n'est pas trop naïfs quand même.

Le dernier rapport de la mission Flash sur les incendies cet été, en Gironde, indique que sur 614 départs de feu, 609 ont été contenus grâce aux moyens aériens, qui ont pu intervenir à temps. Là, je suis désolé, il n'y en aurait pas. Au vu de ces informations, je vous pose une question : quelle valeur accordez-vous à la sécurité des personnes qui seraient mises en danger ?

[Applaudissements]

Mathieu DAVID, 2concert (animateur)

Merci Monsieur. On va peut-être laisser Valorem répondre sur la position des éoliennes. Pourquoi elle n'a pas pu être communiquée ? Je pense que vous avez une réponse plus précise à apporter.

Lucie LABARTHE, VALOREM

J'ai 2 réponses.

La 1ère est la plus importante. La vie des gens est primordiale, par rapport effectivement à un projet d'éoliennes. Il n'y a aucun doute là-dessus.

Concernant la position GPS des machines, on les a positionnés non pas de manière arbitraire, mais de sorte qu'elles symbolisent les zones de moindres enjeux. L'idée n'était pas de vous proposer des implantations qui étaient figées, sinon ce ne serait plus vraiment une concertation. Ces implantations sont le fruit du travail de nos experts pour montrer les zones où on pourrait les implanter, où il y aurait le moindre enjeu. Voilà.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Donc, pas de positionnement GPS précis.

Lucie LABARTHE, VALOREM

Non, car cela permet justement d'avoir une latitude sur ce projet-là.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Merci.

On vous apporte le micro.

Henri SABAROT

Bonsoir à toutes et à tous. **Henri SABAROT**, citoyen médocain, carcanais, habitant sur ce territoire depuis 70 ans. Je voudrais prendre, dans cette soirée d'échanges, certaines valeurs qu'a citées **Laure CURVALE**. Nous travaillons beaucoup sur le territoire, avec d'autres casquettes, que je ne peux pas énoncer, cela faisait partie de la règle du jeu. Sur le dernier rapport concernant le Médoc, sur son périmètre du PNR, il y a 2 communautés de communes qui sont intégrées, mais je crois qu'on ne peut les rapprocher. Elles sont peut-être encore plus négatives, par rapport à ce que je vais vous dire. Je suis un citoyen comme un autre. Je suis sensible à l'adaptation aux changements climatiques, je suis sensible à l'obligation de décarboner nos sources d'énergies, je suis aussi sensible à notre qualité de vie médocaine.

Sur les chiffres, point de vue énergétique, j'ai lu dans votre publication la production envisagée par ce champ éolien, je vais arrondir, à cent gigawattheures à peu près, c'est ce que je trouve. On dit entre 91 et 128, je mets 100 giga. La consommation d'électricité médocaine actuellement, sur le périmètre qui déborde un peu le vôtre, avec les 2 communautés de communes, c'est 2 500 gigawattheures. Si on le ramène, par rapport aux critères qui sont demandés, le texte législatif actuel nous met dans l'obligation, sur notre territoire, de faire un minimum, à l'échelon 2030 (1ère échéance), environ 30% d'énergie renouvelable. A ce jour, dans le Médoc, puisque la consommation que je viens de vous citer, je vais la mettre en regard avec la production, notre production actuelle, c'est le solaire photovoltaïque, énergies renouvelables, pour 46%, le bois pour 44%, le solaire thermique pour 7%, le biogaz pour 1%. Sur notre consommation de 2 430 gigawattheures, la consommation principale est sur les transports : les véhicules à 46%. Ensuite, on trouve nos habitations, à 34%. 11%, le tertiaire. 6%, l'agriculture. 3%, l'industrie. Quand on fait le ratio de tout cela, entre consommations et production d'énergies renouvelables (de façon à ne pas caricaturer les médocains comme une dernière réserve d'indiens opposée à ce projet), nous sommes déjà largement au-dessus du critère fixé pour 2030. Et, quand on regarde le développement photovoltaïque prévu, je suis convaincu que nous serons dans les bons élèves pour pouvoir prétendre à un classement.

Je voulais dire cela, mes chiffres, **Laure CURVAL**, sont les chiffres de l'ALEC, avec qui nous travaillons. Nous travaillons aussi sur un autre dossier. Vous savez, la précarité énergétique suit souvent la précarité financière. Les gens qui ont des maisons passoires, ce n'est pas souvent dans les tranches de gros salaires. J'ai regardé aussi les investissements qu'annonce Valorem là-dessus. Je vois un investissement de 80 millions d'euros. Si je m'amuse à diviser cela par le coût approximatif de l'isolation d'une maison, je prends un chiffre de 10 000 €. On ne fait pas la totalité, mais avec 10 000 €, on commence à pouvoir traiter des combles, des ouvertures, des choses comme cela. Quand je divise la somme (ce n'est pas du tout Valorem que j'attaque) - Quand je regarde des bilans financiers, je vous ai fait le bilan énergétique, pour qu'on ne vous fasse pas croire n'importe quoi. Si je divise par le montant moyen d'isolation d'une maison, cela fait 7 000 maisons pouvant être isolées avec les mêmes moyens par an, sur le territoire médocain ; ce qui amène à peu près une centaine de maisons sur ces territoires. Bien sûr, c'est sans doute l'accès le plus facile. Vous avez vu que la 1ère source, ce sont quand même les transports. Nous ne sommes pas encore mûrs pour rouler tous en voitures électriques, puisqu'il faudra fabriquer de l'électricité. Avec de l'éolienne, quand il n'y en a pas besoin, qu'on peut fabriquer de l'hydrogène qui va servir à alimenter des trains. Et, actuellement il y a eu une réflexion sur le RER métropolitain, et sur une meilleure desserte par le train du Médoc.

Je voulais tout d'abord énoncer ces chiffres, avant de parler très brièvement du projet lui-même. Tout cela pour que l'on prenne en compte tout : les coûts, la production. Avant de parler du projet lui-même, il y a une chose qui m'interpelle : dans les slides que vous avez présentées, vous avez sauté dans la présentation, l'enquête publique. Parce qu'apparemment, quand vous avez décliné tout cela, cela doit être le 3ème paragraphe dans le slide. Il y a bien eu une enquête publique qui aura lieu à la fin de la concertation, de la présentation du projet, en même temps que le rendu environnemental sur ce projet. Soyez rassurés : il y en a qui m'ont dit qu'il n'y aura plus d'enquête publique. Non.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Si vous le permettez, on va laisser **madame Dumont** répondre.

Jean-Yves GRANDIDIER, Valorem

Je peux vous demander : c'est de la consommation d'énergie ou de la consommation d'électricité, ces 2 430 gigawattheures ?

Henri SABAROT

C'est de l'énergie. J'ai l'agenda de 2021, c'est la consommation d'énergie. Je vous ai dit que la majeure partie de la consommation, c'était sur le transport avec 46%, le résidentiel 34, le tertiaire 11. C'est vraiment de la consommation d'énergie.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Madame DUMONT, sur la procédure et la démarche ?

Julie DUMONT, garante CNDP

Oui, effectivement, il y aura une enquête publique, un dossier, comme je l'ai indiqué tout à l'heure. C'est dans le déroulé.

Henri SABAROT

Une remarque par rapport à la consultation. Vous n'êtes pas sans savoir que ce territoire est labélisé Parc Naturel Régional (PNR). J'ai vu que, dans la consultation des collectivités, il y avait les 2 communautés de communes, il n'y avait pas le PNR. Cela me semble indispensable, d'autant plus que, quand l'on regarde maintenant la stratégie nationale des aires protégées, qui est en train de se mettre en place, la totalité de notre territoire est concernée par cette nappe.

Par rapport au projet, c'est le même qui avait été rejeté à 85%. Par contre, les avatars sont amplifiés, de par l'adaptation au réchauffement climatique. Je vais citer 2 exemples. Sur l'avifaune migratrice, dans la 1ère enquête, c'est assez rare de voir la LPO co-signer la même contribution que la Fédération des chasseurs. De par l'adaptation aux changements climatiques, on voit des déplacements d'oiseaux différents, qui descendent moins loin, qui suivent l'isotherme zéro. Ce projet, il est bien situé entre les zones diurnes et les zones nocturnes ; repos sur l'estuaire, gagnage dans les terres. Ce stationnement dure pendant plusieurs mois alors qu'avant il était anecdotique. Je ne reviendrai pas sur les chiroptères, je me doute que les vigneronns auront une large interprétation là-dessus.

Par contre, sur les canadais, je veux quand même préciser quelque chose. Il y a tout le monde a été convaincu que la meilleure stratégie de lutte contre les incendies est de l'attaquer très rapidement actuellement. Les Canadiens ne sont pas équipés de radars leur permettant d'attaquer de nuit. La nouvelle génération de bombardiers d'eau, qui semblent se dessiner, et Dieu sait qu'à Bordeaux nous avons un pôle aéronautique performant que tout le monde regarde, il faut les équiper avec des radars. Pour se faire, la distance n'est plus de 600 mètres, c'est quasiment rédhibitoire dans la proximité d'un incendie qui se juge, non pas en mètres, mais qui se juge en pare feux des zones à défendre.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

On donne la parole à d'autres intervenants. Il y a quand même beaucoup de monde dans la salle. Je suis désolé, j'avais donné les règles du jeu. Il y aura d'autres contributions, il n'y a pas de problème.

Henri SABAROT

Je veux juste dire que je suis défavorable à ce projet. Vous l'aurez deviné.

[Applaudissements]

Charlotte FARGEOT

Bonjour, je me présente **Charlotte FARGEOT**, citoyenne médocaine. Je voudrais dire à **Monsieur SABAROT** que, à partir du moment où on habite dans le Médoc, on est médocain. Ce n'est pas forcément un gage de qualité d'y être depuis 70 ans. Si on y est depuis 10 ans, depuis 20 ans, depuis 30 ans, on est aussi médocain.

Pour moi, c'est important. En tant que médocaine, complètement ignare sur les technologies, sur les éoliennes, sur les chiffres et les nombres que vous avancez, qui ne me parlent absolument pas, je voudrais simplement poser une question et dire que je suis étonnée de voir que ce projet a été retoqué, purement et simplement, et que vous revenez au même endroit, avec quasiment le même projet. Vous représentez la même chose, sous une forme différente. Vous dépensez beaucoup d'argent, je vois beaucoup d'affichages, beaucoup de diffusions. Cela doit vous coûter de l'argent. Peut-être qu'un jour cela vous en rapportera, mais pour l'instant pas.

Donc, comment se fait-il que vous représentiez ce projet, au même endroit ? Certes Lesparre a voté pour ce projet (quand je dis Lesparre, c'est le maire et son équipe ont voté pour le projet), mais toutes les communes autour ont voté contre. On a proposé à d'autres communes. Et là, on parle de s'intéresser à plusieurs communautés de communes. Il se trouve que j'habite dans l'une et que je travaille dans l'autre. Cela concerne 3 communautés de communes, mais dans ces communautés de communes, il y a déjà des communes qui se sont positionnées contre.

La dernière question. Je trouve, en termes de débat public, qu'il y a quand même une inégalité qui, pour moi, saute aux yeux. C'est que finalement, une entreprise privée avec des fonds privés a un projet, très bien. Ils sont porteurs de projets, ils viennent sur le territoire, ils déploient beaucoup de moyens. Moi, je vis cela un peu comme, dans la mesure où ils ont été retoqués une fois, une agression. Les associations qui seraient contre, je n'en fais pas partie, ne pourront jamais déployer autant de moyens financiers pour faire valoir leur point de vue. Donc, c'est un peu le pot de fer contre le pot de terre. On a des fonds privés, une entreprise privée, qui doit gagner de l'argent, et c'est bien normal et en face, des citoyens qui doivent se regrouper, qui doivent se mobiliser. On le sait aujourd'hui, si on ne se mobilise pas suffisamment, un jour ou l'autre, Valorem ou d'autres, installeront des éoliennes.

Je voudrais rajouter, comme **Monsieur SABAROT**, que je suis contre ce projet d'éolien.

[Applaudissements]

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

On va laisser Valorem répondre, puis Madame **DUMONT**, pour la deuxième partie de la question.

Julie DUMONT, garante CNDP

Simplement, sur les moyens. Parce que le jour où la CNDP aura un fond à donner aux acteurs...ça pourrait. Mais simplement, vous avez, je tiens quand même à le signaler, des tribunes. Vous avez pu prendre la parole, notamment l'association Vent Debout. 6 minutes, certes, ce n'est pas l'extase. Mais enfin, il n'y a pas beaucoup de maître d'ouvrage, jusqu'à maintenant, que j'ai vu sur des projets similaires - j'en ai suivi quelques-uns - faire cet effort. Les moyens dont vous disposez, ce sont effectivement la parole, notre écoute, les bilans qu'on va faire. Le fait qu'effectivement le projet revienne, ce sera justifié par Valorem. Mais néanmoins, légalement, c'est possible. Voilà, c'est tout ce que je peux ajouter.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Valorem, sur la partie du retour du projet ?

Lucie LABARTHE, Valorem

Valorem aimerait bien répondre aux questions qu'on lui pose. C'est effectivement une question qui se pose dans le cadre d'une procédure réglementaire. On fait effectivement une enquête publique en cours d'instruction ; et, au vu de ce que nous a préconisé le commissaire enquêteur, on a préféré retirer le dossier pour pouvoir le revoir.

Parce qu'au-delà du défaut de concertation qui a été relevé, et qui est d'ailleurs l'objet de notre réunion de ce soir, il y avait d'autres paramètres d'évolution de la réglementation en cours de route du dossier. Vous savez, ce sont des dossiers qui sont très longs, 2012-2022. Raison pour laquelle on s'est dit : « quitte à retravailler le dossier avec le public, revoyons-le depuis sa base et c'est la raison pour laquelle on vous propose cette concertation préalable ». Voilà.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Merci. Voilà, Madame, ici.

Véronique BESSONNET

Je m'excuse d'abord, parce que je ne vais pas être à l'aise du tout pour parler. Ce n'est pas mon style.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Chacun s'exprime Madame, c'est le but.

Véronique BESSONNET

C'est tellement important pour moi de m'exprimer. Je me présente, je suis **Véronique BESSONNET**. Je travaille dans une agence immobilière, c'est pour cela que j'interviens aussi. Je vais parler, aussi, à mon sens personnel.

La 1ère chose qui me choque, c'est que j'ai appris indirectement la tenue de cette réunion. Je ne sais pas si toutes les personnes qui sont là étaient averties personnellement. Je l'ai appris indirectement et je suis déjà choquée ; car la 1ère fois, quand il y a eu la 1ère enquête publique, j'avais assisté, à Lesparre, à l'enquête. On était 5, car personne n'était au courant. Aujourd'hui il y a plus de monde, j'en suis ravie. Mais visiblement, les documents sont arrivés pour certaines personnes dans leur boîte aux lettres, mais tout le monde ne les a pas eus. Moi, je suis là par hasard, parce que je l'ai appris. Cela me choque personnellement, parce que je pense qu'on serait beaucoup plus nombreux pour intervenir ici. C'était mon aparté. Sur l'information, je suis un peu choquée.

2^e chose. Ce qui m'interpelle, c'est le vent. Il y a certainement du vent ici, comme partout. Mais je ne suis pas choquée par la quantité de vent ici. Par contre, ce qu'on a tous constaté, c'est qu'on a pas mal de soleil. Vous avez parlé des panneaux photovoltaïques. Il y a une chose que je ne comprends pas. On veut mettre des éoliennes dans le paysage, au secours. Côté immobilier, je vais en parler. Ce que je ne comprends pas, c'est : pourquoi on ne développe pas les panneaux photovoltaïques ? Pourquoi on n'a pas des subventions en tant que particulier, ou des aides, pour installer des panneaux photovoltaïques sur nos maisons ? Pourquoi pas ? Ce ne serait, esthétiquement, pas si vilain que cela. Je pense que tout le monde s'y retrouverait. On nous parle du manque d'électricité. La question ne se pose plus si on a chacun nos panneaux sur nos maisons, ou sur les piscines, il y a plein d'endroits. On peut installer des panneaux photovoltaïques.

Par contre, les éoliennes, moi, personnellement, je déteste l'aspect esthétique. Ce qui me choque, c'est qu'on est écolos, on aime la nature, etc. On aime tout cela et, là, on va nous mettre du béton alors qu'on a des forêts magnifiques. J'ai 2 fils pompiers : je confirme ce que disait monsieur, sur les interventions, puisque mes fils me l'ont dit également. Pour moi, ça a été dur cet été de voir mes enfants partir au feu. Donc, je vous rassure que quelque part, je comprends la réaction de tout le monde et cela m'a confortée. Mes enfants m'avaient dit : « Mais maman, s'il y a le feu dans les éoliennes, on ne pourra rien faire et on ne pourra pas intervenir. On n'a pas d'échelle suffisamment haute pour intervenir si haut ». Donc, dans tous les cas, on ne pourra rien faire. Cela m'interpelle.

Mathieu David, 2concert (Animateur)

Merci Madame. On va peut-être répondre aux premières questions que vous avez posées.

Simplement, sur la question de l'information des habitants et riverains. Il y a un travail d'information qui a été fait pour qu'un maximum de personnes soient au courant : des articles dans la presse, dans Sud-Ouest notamment, dans le Journal du Médoc. C'est vrai qu'il y a un courrier d'information, un petit dépliant, qui a été distribué sur l'ensemble des boîtes aux lettres des 3 communes les plus proches.

Je m'excuse si vous ne l'avez pas reçu, cela a dû être envoyé. Et en tout cas, je pense qu'à la fois Valorem, les garants et nous-mêmes travaillons à ce que l'information soit le plus partagée possible sur le territoire. Donc, je m'excuse si vous n'étiez pas au courant pour la réunion, mais on essaye de faire en sorte qu'un maximum de personnes soient informées.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

2^e partie, donc sur l'immobilier.

Véronique BESSONNET

Sur l'immobilier, cet été, vous êtes certainement tous conscients de ce qu'il s'est passé avec le COVID : les gens ont recherché la campagne. On a donc eu une quantité importante de gens qui sont venus investir dans notre Médoc. Heureux, nous, en tant qu'agents immobiliers.

Par contre, si demain on a des éoliennes, je pense aux riverains et à la dévalorisation au niveau de leur propre maison à venir. Ce sont des personnes qui ont investi à un moment donné. Aujourd'hui, quelqu'un qui achète une maison là, il n'y a pas le parc éolien et on lui a donné une valeur qui a flambé. Je vous confirme, c'est la flambée l'immobilier sur le Médoc.

Demain, ces gens vont perdre de l'argent : ils ne vont pas revendre leur bien au prix auquel ils l'ont acheté aujourd'hui, qui a flambé. On va se retrouver dans une crise immobilière qui risque d'être terrible pour le Médoc. Si demain il y avait des éoliennes, auriez-vous vraiment envie de racheter ici ? Moi, personnellement, tout ce qui est Hourtin où il y a une grande partie de résidences secondaires, ils ne vont pas acheter là, c'est clair.

Merci à vous.

[Applaudissements]

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Monsieur.

Intervenant

Bonsoir à tous. **Richard**. Je suis anglais, je ne connais pas beaucoup les étiquettes ici. J'ai préparé un petit mot. Je suis un ingénieur, à la retraite.

Au cours de ma carrière, j'ai visité des sources d'énergie. Mes compétences, à l'époque, étaient les réseaux de distribution, d'information. J'ai travaillé dans une station de charbon, qui s'appelle Drax, du Yorkshire. J'ai visité la centrale nucléaire de Blaye. J'ai travaillé à la Joint European Torus, à Oxford. C'est un réacteur de fusion. J'ai travaillé juste à côté d'une éolienne, les plus hauts en Angleterre. C'est tout simplement silencieux. C'est beaucoup de puissance. Je reste en bas, avec mon bras et il n'y a pas de vibration, pas de son, au maximum de vents. C'est possible. Les technologies existent.

3 raisons pour une objection, contre l'éolien : esthétique, technique, ou les dépenses, les prix.

Pour moi, les raisons esthétiques ne sont pas les meilleures raisons. Un acronyme anglais : NIMBY, not in my backyard. Je connais, cela existe en France : « Pas dans mon jardin ». Une autre place. Pas dans ma maison. C'est logique pour beaucoup de personnes. Naturellement, ce n'est pas bien les éoliennes en centre-ville. J'ai regardé les projets, autrefois : beaucoup d'éoliennes dans la forêt. Ce n'est pas possible...

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Très bien. Merci Monsieur pour votre intervention. On avait dit Monsieur juste ici. Ensuite, Monsieur, et Madame au fond.

[Applaudissements]

Olivier MANERO

Bonjour. Pour ceux qui ne connaissent pas, **Olivier MANERO**, représentant de la France insoumise en Médoc. Comme je l'ai toujours dit, on en a discuté plusieurs fois, le projet éolien en Médoc, j'ai toujours été contre. Cela ne change pas.

Il y a 2 questions que j'aimerais poser à Valorem.

On en a parlé tout à l'heure Le sujet a été retoqué en 2020 déjà. Moi, quand j'étais à l'école, quand ma copie était retoquée, je ne représentais pas la même. Je la changeais. On a en Médoc, effectivement, un potentiel de fabrication d'électricité ou d'énergie, notamment avec les marémotrice, avec pourquoi pas de l'éolien offshore à 20 Km des côtes, qui ne perturberait ni le paysage, ni les poissons, ni les oiseaux, ni personne. Il y a plein d'autres façons de faire que d'aller mettre, comme disait le monsieur, une éolienne dans le jardin de quelqu'un. Il y a forcément quelqu'un qui habite côté et je pense que les personnes de Valorem, et les gens qui monteront les éoliennes, n'habiteront pas à côté à l'année. Je me fie beaucoup au rapport de Vive la Forêt, qui a fait un rapport en 2020, remis à jour récemment et qui nous montre que, écologiquement parlant, économiquement parlant, c'est un non-sens.

Ce qui me qui m'interpelle, c'est que dans la salle, personne n'est pas écolo. Tout le monde fait attention à la nature. Il y a des chasseurs, il y a des gens qui vont à la pêche, il y a des gens qui sont tout simplement des citoyens et qui ont pris conscience, notamment avec cet été, qu'il faut un changement, et il est en cours. Il faut y faire quelque chose. Je pense que l'écologie sans les citoyens ne marche pas. Donc, ne pas entendre la voix de ceux qui

habiteront là, de ceux qui participeront involontairement à ce projet, c'est malheureusement être complètement antinomique avec la notion d'écologie.

On est tous écolos, on a tous envie que les choses se passent bien. On a tous envie de pouvoir continuer à aller se promener en forêt, de voir des arbres, des animaux, d'aller chasser, d'aller pêcher, d'aller faire ce qu'on veut, partout. Mais, il faut aussi écouter la parole des gens.

La copie de Valorem serait donc à revoir ; pourquoi pas changer complètement de projet ? Pourquoi ne pas rester ici en Médoc et penser à la marémotrice, aux panneaux photovoltaïques ? On a sur Lesparre une zone commerciale qui vient d'être construite il n'y a pas longtemps. Il n'y a pas un seul panneau photovoltaïque sur les toits des magasins. Moi, je trouve cela aberrant. Il n'y a pas qu'ici, il y a d'autres endroits. Il y a des nouvelles constructions partout, des bâtiments sans panneau photovoltaïque sur le toit. Et, il y a également la rénovation thermique des bâtiments. Je suis à titre personnel pleinement dans ce sujet. Je suis en train de le faire chez moi, je suis au double à plus de 20 000 €. Avec l'évolution des prix des matières premières, on a beaucoup grimpé ces dernières années. Et à ce rythme-là, si on rénove les bâtiments comme on le fait actuellement, il nous faudra 2 siècles pour rénover toutes les passoires thermiques.

[Applaudissements]

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Je crois qu'on a bien enregistré votre question. Valorem, redire un mot rapidement sur pourquoi cette concertation à l'issue de l'enquête publique et préciser la différence entre le projet 1 et le projet 2 ?

Lucie LABARTHE, Valorem

Tout à fait. On écoute les citoyens, et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle on est là ce soir. Je le répète une 2ème fois : le commissaire enquêteur a vite mis en évidence un défaut de concertation. En tout cas, la communication sur ce projet a été faite avant cette enquête publique. Le fait est qu'on a écouté tout ce qui nous été reproché. On a revu notre copie, et on ne peut pas considérer aujourd'hui que le projet 1 ressemble au projet qu'on va vous proposer. Et, c'est justement avec vos contributions qu'on va pouvoir en faire quelque chose d'adapter au territoire.

J'en profite pour rebondir sur ce que vous dites. L'appropriation des énergies renouvelables, c'est aussi le devoir de citoyen de se projeter sur l'approvisionnement énergétique. Il faut savoir que Valorem est force de proposition sur les possibilités d'intégrer le public dans ses projets, dans des comités de pilotage et aussi dans l'actionnariat même de la société de projet. C'est vraiment quelque chose qu'on veut développer, surtout nos parcs. Nous vous invitons à prendre part à cette transition avec nous, à l'intérieur des projets et à en être vous-même actionnaire.

Julie DUMONT, garante CNDP

Excusez-moi, **Madame LABARTHE**. Je pense qu'il y a quand même une réponse. Il y a quand même une chose qui a été demandée, 2 fois. Je pense qu'on a besoin de précisions : quelle est la différence entre le projet qui avait été soumis en 2020 et le projet que vous présentez aujourd'hui ? Juste ça, pour que ce soit un peu plus clair pour tout le monde.

Lucie LABARTHE, Valorem

Je vais revenir sur les points qui ont été modifiés entre ce projet là et ce que nous avons pris en compte pour le nouveau projet. La concertation, c'est une chose.

Comme je le disais, tout à l'heure, il y a eu des évolutions réglementaires entre 2012 et 2022. Des évolutions technologiques aussi entre les machines. Les principales raisons, de souvenir, ce sont toutes les préconisations incendie qui ont évolué. Comment intégrer justement ces nouvelles préconisations pour avoir une défense au sol qui soit vraiment renforcée ? Donc cela, c'était le point 1.

(...)

A la base aussi, on avait une réglementation de voirie qui n'avait pas été éditée par le département de la Gironde. On a tenu compte de cela dans les nouvelles implantations et des inventaires qu'on a fait au niveau faunistique. En fait, c'est l'ensemble des paramètres du projet qui ont été revus. Je ne sais pas si cela répond à la question ?

Sébastien CHERRUAU, garant CNDP

Je pense qu'il serait bon, en matière d'information, qu'un tableau synthétique soit présent, notamment sur le site Internet, pour bien montrer les évolutions sur chaque point que vous avez entre les projets ; ce qui permettra à tout le monde d'avoir accès à l'ensemble des informations.

Mathieu DAVID, 2concert (animation)

C'est le cas. Il y a un tableau comparatif qui est disponible et qui peut être consulté.

Lucie LABARTHE, Valorem

En tout cas, cela a été entendu. On fera un résumé de cela.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Merci. Monsieur. Après, je reviens devant.

Patrick BRUX

Bonjour. Je me présente, je suis **Patrick BRUX**. Je suis un citoyen d'adoption du Médoc. J'ai découvert le Médoc par hasard, il y a une quinzaine d'années. Mon épouse et moi avons décidé d'y faire la continuité de notre vie. J'ai d'abord une question technique pour Valorem : vos éoliennes, combien d'interventions de maintenance par an et quelles interventions ?

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Merci. Combien d'interventions en matière de maintenance par an ?

Lucie LABARTHE, Valorem

La réponse est simple. On fait des maintenances prédictives. Plusieurs personnes gèrent les éoliennes une fois qu'elles sont en fonctionnement. On a quelqu'un qui les suit au quotidien, quelqu'un qui va travailler avec les riverains, qui va travailler avec toutes les équipes de maintenance, qui (...)

Patrick BRUX

Excusez-moi, Madame. Vous diluez la réponse, ce n'est pas la question que je vous ai posée. J'ai demandé combien d'interventions techniques, par éolienne et par an –

(...)

c'est-à-dire vidanges, interventions sur les durites ou sur les réservoirs d'huile, etc. Combien de fois par an ?

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

On n'a peut-être pas la réponse ce soir, mais on...

Jean-Yves GRANDIDIER, Valorem

On a 2 maintenances préventives par an, tous les 6 mois. C'est le moment où on peut éventuellement faire les vidanges où on resserre les boulons des tours, des différents équipements. Ce sont les interventions préventives. il y en a donc 2 par an et, en général, cela se fait à 2 personnes et dure 1 journée par éolienne.

Il y a ensuite la maintenance curative, lorsque l'on a des problèmes, des pannes d'éoliennes. Il y a de plus en plus d'interventions qui se font à distance ; puisque, à notre siège social de Bègles, nous avons un centre de conduite, d'où on peut voir le fonctionnement de toute notre parc éolien et photovoltaïque, installé en France.

On commande à distance. On met en place ce qu'il faut, notamment des corrections, pour pouvoir redémarrer l'éolienne à distance. Effectivement, tout ne peut pas se faire à distance malgré tout. Donc, on va aussi faire un certain nombre de maintenances curatives, où il faut se déplacer sur place.

Cela dépend des matériels, mais on compte par éolienne, à peu près 4 interventions en moyenne. Des fois, c'est un peu moins. Des fois, c'est un peu plus.

Patrick BRUX

Quelle est la capacité d'huile des éoliennes que vous envisagez de placer ?

Jean-Yves GRANDIDIER, Valorem

Les éoliennes ne sont pas encore choisies. Pour qu'il y ait besoin d'huile (...)

Patrick BRUX

Attendez, vous avez annoncé une production, donc vous savez à peu près la puissance ?

Jean-Yves GRANDIDIER, Valorem

Oui, mais il y a plusieurs modèles. Vous avez l'air d'être très technicien. Vous n'êtes pas sans ignorer qu'il y a plusieurs types d'éoliennes.

Il y a des éoliennes avec des multiplicateurs, où effectivement il y a de l'huile comme dans une boîte à vitesse. Mais il y a aussi des éoliennes où il n'y a pas d'huile. Ce sont des éoliennes à attaque directe, où on attaque directement à partir de la génératrice le rotor, pour pouvoir faire tourner l'éolienne.

Sur les machines qu'on envisage et la capacité de la boîte à vitesse en huile, j'avoue que je n'ai pas le chiffre sous la main, mais on pourra vous le donner. On a nos équipes de maintenance qui pourront vous le donner précisément. Cela doit être quelques centaines de litres.

Mathieu DAVID, 2concert (animateur)

On le note, on apportera la réponse dans le cadre de cette concertation. On va maintenant passer la parole à d'autres personnes pour d'autres questions.

Patrick BRUX

La raison pour laquelle je fais cette remarque : vous avez envisagé 9 machines, vous m'annoncez 4 interventions annuelles. Cela redonne donc 800 à 900 interventions sur la vie de votre parc de 9 machines pendant 25 ans. La raison pour laquelle j'interviens, c'est qu'en Belgique, une éolienne a fui de son huile. La nappe phréatique qui était en-dessous a été polluée. L'exploitant a menti aux habitants et leur a dit que c'était biodégradable. Les citoyens se sont méfiés, ont fait des prélèvements, ont transmis à des laboratoires. Ils ont découvert que c'était l'huile de boîte automatique, qui est un produit particulièrement toxique. Une goutte d'huile pollue des milliers de mètres cubes d'eau.

Êtes-vous sûr que sur 900 interventions techniques, vous n'aurez aucune fuite d'huile que vous ne maîtrisez pas, au-dessus de la nappe phréatique qui nous alimente en eau potable ? C'est la 1ère des remarques. C'est la raison fondamentale, en dehors de l'incendie, pour laquelle je suis contre ces machines.

2° chose. **Laure CURVALE** nous a fait une intervention tout à l'heure, sur le prix de l'électricité. La région allait payer plus cher, etc. Je que tous les citoyens français sont capables de comprendre que des manipulations invraisemblables ont lieu au niveau de la Commission européenne, qui est dirigée par **Madame von der Leyen**, qui est une dame qui a des problèmes, avec le pays d'origine (...)

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Est-ce que vous avez une question ?

Patrick BRUX

J'y viens : les prix de l'électricité en France, les centrales atomiques, les barrages. À l'heure actuelle, l'Europe voudrait que nous vendions nos barrages hydroélectriques, qu'on les privatise pour pouvoir encore augmenter le prix. L'Allemagne a demandé qu'on ferme Fessenheim. Notre président a accepté cela alors que la centrale est sûrement révisable.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Monsieur, je suis désolé, je crois qu'on s'éloigne du sujet.

Patrick BRUX

Je ne suis pas d'accord avec vous. J'appelle ça de la censure.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Au contraire, il faut que tout le monde puisse s'exprimer.

Patrick BRUX

L'Allemagne a obtenu la fermeture de la centrale. Les Allemands s'étaient engagés à participer au prix du démantèlement ; la somme qu'ils ont versée, en tout et pour tout, c'est 15 000 €. Le reste du démantèlement est à la charge des Français. Dans le même temps (...)

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

On va laisser tourner la parole. Je rappelle les règles, la concision. Tous les propos doivent être entendus. Ils sont intéressants, ils font partie de la contribution au débat. Mais on essaye de raccourcir, pour que tout le monde puisse avoir l'occasion de s'exprimer, qu'on ne génère pas de frustration.

Martine GUET

Bonjour, **Martine GUET**. Une question me turlupine sur les arbres. Vous voyez, j'adore les arbres, j'adore la forêt. Combien d'arbres vont être abattus ? Est-il prévu, dans vos budgets, pour faire ces parcs éoliens, de replanter, d'acheter des arbres et où ?

Vous êtes allés à l'école certainement. Vous avez fait de la biologie. Vous savez très bien que les arbres sont très importants pour notre respiration, c'est-à-dire qu'ils sortent du gaz carbonique et refoule l'oxygène. A force d'abattre tous ces arbres, comment respirera-t-on ? Cela me fait suer. Est-ce que vous avez prévu des budgets pour replanter différentes sortes d'arbres ? Car les abatte, abatte les forêts, cela va très vite. Combien de temps pour construire une éolienne ? Et combien de temps pour qu'un chêne pousse ?

[Applaudissements]**Lucie LABARTHE, Valorem (Maitre d'Ouvrage)**

Il faut savoir que dans le cadre de ce projet, justement, on a évité toutes les zones, les espaces à enjeux, dont font partie les feuillus, comme la pinède. On s'est focalisé là-dessus. Pour vous répondre, effectivement, la compensation est obligatoire dans le cadre même du dossier. La compensation écologique et replantage des arbres, en fonction de l'essence. Ce sont effectivement les services de l'Etat qui le déterminent avec nous. On a une obligation légale qui inclut, dans le budget du projet, qui nous oblige à replanter des arbres.

Stéphane SENS

Bonjour, je m'appelle Stéphane SENS. Je vais faire court car vous aviez parlé de 2 heures, on y arrive. Je voulais vous remercier pour ces temps d'échange. En fait, ce temps de concertation, de prise de connaissance du terrain, c'est très sain. Cela permet le dialogue, cela permet aussi d'exprimer, plus à charge ensuite qu'à la défense de votre projet. Je suis élu dans une collectivité du Médoc, mais je ne parle pas au nom de ma mairie. Je suis également président du Mouvement de la ruralité, un parti politique ; qui, au cours de la dernière élection législative, était contre les projets éoliens, sans citer celui forcément de Lesparre. J'étais contre sur ce principe.

J'interviens au nom de notre parti, mais aussi en tant que médocain, car j'habite dans le Médoc. J'ai une famille, j'ai 4 enfants, dont un grand enfant. C'est vrai que notre territoire aujourd'hui est un peu particulier. Certains l'ont dit, il y a des chasseurs, des pêcheurs. C'est une terre de tradition, une terre de culture. C'est une terre qui a beaucoup de valeurs liées à l'environnement, l'écologie, la forêt. La sylviculture est un élément très important. Les feux de cet été en ont catastrophé tout le monde. C'est aussi de la viticulture, bien sûr, mais je ne vais pas tout citer. Des gens du monde entier viennent dans le Médoc, pour différentes raisons. Ils viennent car c'est un territoire

très connu. Je ne vais pas tout reprendre parce que je partage tous les points de vue qui ont été dit ce soir et je ne vais pas redire ce qui a déjà été dit.

Je travaille principalement, dans les chambres parlementaires, à Paris et à Bruxelles, et notamment à la Commission européenne. Je traverse beaucoup, par le TGV, la France et la Belgique. Comme beaucoup, je vois ces parcs éoliens où il y a des champs. Monsieur, vous en êtes peut-être à l'initiative et je respecte votre parcours. Je trouve cela très bien. Mais, quand vous voyez un parc éolien au milieu d'un massif montagneux, où il n'y a rien, au milieu de champs de betteraves, de pommes de terre et autres, comme dans le centre de la France, où il n'y a absolument rien, on peut comprendre.

Mais c'est autre chose d'installer un parc éolien en plein milieu d'une activité, d'une vie touristique, avec des gens qui aiment leur patrimoine et leur territoire. Comment voulez-vous installer un parc éolien en plein milieu de ces sites alors que vous avez été déjà retoqué, sur ce même projet ou un projet équivalent ? La question que je me pose, et je remercie l'intervention du sous-préfet, c'est qui aura le mot de la fin ? Après la consultation publique, ce sera l'Etat. Je constate aujourd'hui au niveau de l'Europe qu'il y a aussi des concertations publiques, sur un certain nombre de dossiers. J'en ai parlé avec notre ami **SABAROT**, sur l'interdiction du plomb en Europe qui va arriver. Il y a eu des concertations, des consultations, mais la messe était dite à l'avance. Ce que je veux dire par rapport à cela, j'espère que tout ce que l'on fait ce soir, va servir à quelque chose ; et non pas que les dés sont déjà pipés et que les décisions aient été prises bien en amont.

Voilà, je voulais juste dire cela.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Merci Monsieur.

Julie DUMONT, garante CNDP

Juste pour la suite, je vais vous demander à tous, il y a plein de choses qui ont été dites, si vous avez les mêmes choses à dire, vous pouvez dire « je suis d'accord avec tout ce qui s'est dit » et on va essayer de donner la parole au maximum de personnes. Car nous arrivons à l'échéance. Donc, s'il vous plaît, soyez concis, directs. S'il y a des questions qui sont posées, on y répond. Et surtout, je vais rappeler quand même qu'il y a un dispositif de...

Mathieu David, 2concert (Animateur)

Il y a une rubrique participative sur le site internet. Donc, toutes les personnes qui n'ont pas pu poser leurs questions ce soir, peuvent le faire sur Internet jusqu'au 30 décembre. Valorem apportera une réponse.

Julie DUMONT, garante CNDP

Voilà. Question avec réponse apportée dans un délai raisonnable. En général, les maîtres d'ouvrage mettent à peu près 15 jours, sur des questions très techniques. Donc, on va laisser tous ceux qui n'ont pas pu s'exprimer le faire très rapidement.

José BERTIN

Je suis **José BERTIN**, membre de Vent Debout Médoc. Je voudrais apporter quelques précisions sur ce qui a été dit. Parce qu'on a surtout parlé des problèmes de l'incendie, de la défense incendie. Mais, le commissaire enquêteur en 2020 avait signalé beaucoup d'autres choses, en particulier à propos du site. Entre le projet 1 et le projet 2, je cherche à voir les différences, peut-être d'ordre cosmétique. Le secteur, les parcelles, sont exactement les mêmes. Qu'est-ce qui a été dit à propos de ce secteur ? C'est texte qui vient du département. Que « le terrain demandé défrichage est constitué par des boisements à forts enjeux écologiques, constituants des habitats pouvant servir de refuge, de lieu de passage, de lieu de reproduction, source de nourriture des espèces protégées ». Que « le projet de défrichage en vue de construire des éoliennes impacte ce boisement et porte atteinte à l'équilibre biologique du territoire ». Enfin, à savoir que « le maintien de la destination forestière des sols est reconnu nécessaire à l'équilibre biologique d'une région, d'un territoire, présentant un intérêt remarquable et motivé du point de vue de la préservation des espèces animales ou végétales, et au bien-être de la population ». Quand on lit cela, je ne vois pas en quoi le projet 2, même si les éoliennes tournent de quelques degrés, règle ce problème-là qui reste le même.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Juste une question : c'est quelle source votre lecture s'il vous plaît ?

José BERTIN

Les documents du département de la Gironde.

Julie DUMONT, garante CNDP

Quels documents précisément ? Pour la base, puisqu'on peut les mettre en ligne. Quand vous citez des sources comme cela, sous réserve évidemment que le maître d'ouvrage l'accepte, qui peuvent alimenter l'information des publics, c'est bien qu'on puisse les citer précisément.

José BERTIN

Ce sont les documents du département suite à la demande d'autorisation environnementale.

Julie DUMONT, garante CNDP

Il va falloir qu'on regarde.

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

Une réponse de Valorem sur ce point, rapidement ?

Lucie LABARTHE, Valorem

On a tout à fait pris en compte ces paramètres dans le cadre du dossier. Effectivement, quand on regarde le site, on se dit que c'est la même chose. Mais les zones ont vraiment été sélectionnées sur les 2 alternatives qu'on peut vous proposer, sur le moindre impact par rapport au précédent. On a accentué nos exigences vis-à-vis de ces paramètres-là, en particulier.

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

Encore une ou deux questions. On ne pourra pas toutes les prendre. Monsieur.

Intervenant

Je suis très bref. Comme d'habitude. En temp que créateur, je peux vous garantir et vous assurer, qu'il faut avoir plus peur des missiles russes à têtes nucléaires et des Américains que de quelques éoliennes dans le Médoc.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Merci Monsieur. Madame, ici.

Merci Monsieur pour votre concision.

Sylvette ALLARD

Bonsoir, **Sylvette ALLARD**. Je parle en mon propre nom et en tant qu'insoumise. Il y a une question, à mon avis, qui n'a pas été répondue. On nous dit que l'éolien, entre autres, va nous permettre d'être indépendants vis-à-vis d'autres pays. Je voudrais savoir où le matériel est acheté, d'où vient ce matériel ? S'il est fabriqué en France, d'accord. Si non, pas d'accord.

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

On va laisser Valorem répondre sur ce point.

Jean-Yves GRANDIDIER, Valorem

Oui, je peux faire peut-être quelques réponses parce qu'il y a d'autres questions auxquelles on n'a pas répondu.

Pour cette 1^e question. Aujourd'hui, on a la chance d'avoir une industrie éolienne en Europe qui est la plus puissante du monde et, surtout, qui a été précurseuse. Même si maintenant, effectivement, les Chinois fabriquent beaucoup

d'éoliennes. Mais c'est de la technologie européenne. Les Chinois fabriquent des éoliennes sous licence européenne.

Non, elles n'arrivent pas de Chine. Par contre, vous dire d'où viendront les éléments d'éoliennes, cela dépendra de l'éolienne qui sera choisie. La chaîne de valeur des fabricants d'éoliennes, elle est mondiale. Il y a donc une partie des éoliennes qui se fabriquent en Europe, en Inde, en Chine. Ceci dit, l'éolienne, vous l'avez vu, ce sont des grands composants. Le transport coûte très très cher aujourd'hui. Il y a donc intérêt à les faire venir du plus proche possible, et donc plutôt d'Europe.

Si jamais il y a trop de développement de l'éolien en Europe, que l'usine de pales ne peut pas fournir, cela nous est arrivé, au grand dam du fabricant européen, on a déjà eu le cas où il a acheté en Chine et cela lui a coûté très cher. C'est l'avantage de l'éolien, c'est gros, c'est grand et donc cela favorise des fabrications plutôt locales.

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

Je me permets juste un complément. Il y aura un atelier sur l'impact environnemental des éoliennes et on abordera notamment la question du cycle de vie. Cette question pourra être également discutée lors de cet atelier, le 29 novembre.

Madame ?

Intervenant

Bonsoir. On parle beaucoup de défense incendie. Qu'est-ce que vous prévoyez sur le site pour lutter contre le feu ?

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

Merci. Je crois qu'on a déjà un peu répondu. On va être très bref.

Lucie LABARTHE, Valorem

Il y a un atelier qui va être mis en place le 29 novembre, avec des experts, pour vous permettre de rentrer dans ces sujets-là. La réponse, ce n'est pas nous qui la donnerons. Ce sont les services départementaux de défense incendie.

Intervenant

Je n'ai pas eu le temps de lire votre documentation, au demeurant très bien faite. Je n'ai pas trouvé quelle était la superficie du parc éolien. Combien d'hectares ?

Lucie LABARTHE, Valorem

Vous avez les réponses dans le tableau de comparaison. Elles sont là, elles sont à l'intérieur de ce dossier. En fonction des variantes, on est entre 6 et 9 hectares au sol.

Mathieu David, 2concert (Animateur)

Merci.

Madame au fond ?

Intervenant

Bonsoir. Je voudrais savoir combien de temps vous comptez utiliser ces pâles et ces éoliennes ? Puisqu'elles sont rivées dans le sol, malheureusement, elles ne sont jamais démantelées. On retrouve les pales enfouies dans la région de Troy, dans l'Aube, sur des terrains marqués « défense d'entrer », Bleu-Blanc-Rouge, terrain militaire.

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

Donc, durée de vie d'une éolienne et petit point rapide sur le recyclage ?

Lucie LABARTHE, Valorem

C'est assez rapide. La durée de vie d'une éolienne, est plutôt de 35 ans. La durée de vie, ce n'est pas le temps d'exploitation. Il y a une différence. En fait, ce sont les contrats d'achat d'électricité qui déterminent aussi le temps d'exploitation des machines, ce qui est différent. Pour vous répondre concernant le recyclage des machines et l'arasement. Il faut savoir que maintenant c'est une obligation légale.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

On va devoir passer à la parole. On est désolé. Il y a encore des mains qui se lèvent encore. 2 derniers intervenants, Monsieur et Monsieur.

Vincent VIGNON

Bonjour à tous. **Vincent VIGNON**. Je ne suis pas médocain, j'habite sur la métropole. J'ai passé pas mal d'années dans le Médoc et j'y ai trouvé une compagne. Je vais avoir le culot de dire que j'ai le Médoc dans le cœur.

Je voulais faire une intervention sur quelques éléments. Aujourd'hui, la France, c'est le seul pays européen qui n'a pas atteint ses objectifs en termes de développement d'énergies renouvelables ; et on a une amende de 500 millions d'euros qui nous attend. Aussi, le président de la Commission de régulation de l'énergie, **Jean-François CARENCO**, à l'époque, en décembre 2021, alors que la crise ukrainienne n'avait pas commencé, commençait déjà à voir la crise sur le marché de l'énergie. Il rappelait qu'il nous manquait juste 3 gigawatts d'éolien en France pour pouvoir maîtriser le prix de l'électricité sur le marché. On constate aujourd'hui que le monde évolue, on parle d'énergies renouvelables, on parle d'éolien, on parle de solaire. Et, madame, il y a des aides qui existent pour les particuliers. Pour autant, on voit qu'on n'arrive pas à installer beaucoup de solaire et d'éolien en France.

Je voulais rappeler aussi que la consommation d'énergie dont on parle, dans des chiffres qui ont été données, on fait très souvent l'amalgame entre l'électricité et l'énergie en France. Aujourd'hui, on consomme 30% d'électricité et 70% de fossile. On l'a dit, dans les transports notamment. L'enjeu est de remplacer ces 70% d'énergies fossiles. Les scénarios, notamment négaWatt, RTE, nous disent que l'électricité renouvelable va contribuer (...)

Je ne crois pas que cela fasse 5 minutes que je parle. Depuis 15 ans, quand on prend toute la planification, je pense au schéma régional éolien en 2005, aux planifications du département, à la planification que l'Etat fait ; toutes les cartographies montrent que le Médoc, à l'échelle de la Gironde et de l'Aquitaine, respecte un certain nombre d'éléments de droit, du Code de l'environnement, du Code de l'urbanisme et sont des zones préférentielles pour le développement, notamment de l'énergie éolienne.

Toutes les raisons sont entendables et c'est normal d'avoir des craintes sur un monde qui change. Moi, j'ai toujours en tête l'expression : « pour tuer son chien, il suffit de dire qu'il a la rage ». On peut dire que le site est toujours le même, parce que le site (...)

La caractéristique de ce projet, c'est probablement qu'il est arrivé trop tôt. Pourtant, il est en accord avec les enjeux de son temps, et aujourd'hui c'est un symbole de la responsabilité du 21^{ème} siècle.

Ronan FLEHO, 2concert (animateur)

Merci Monsieur, juste pour une citation de document.

Didier RICHARD

Vous demandiez des documents. Ils existent effectivement, sur Internet. Ils émanent de la DREAL, co-signés par la préfète de la Région, qui cartographient les zones propices au développement terrestre de l'éolien. Cette carte, elle est là. Les zones en violet sont les zones qui ont été sélectionnées comme propices au développement éolien. Le petit point ici, c'est Lesparre-Médoc. Tout le reste en violet, c'est la zone de Carcans, à proximité des lacs. Voilà, quel est notre cadre de vie.

Mathieu DAVID, 2concert (Animateur)

On va laisser la parole à Monsieur le vice-président de la région.

Guillaume RIOU, Vice-Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le sous-préfet. Mesdames, Messieurs les commissaires. Mesdames, Messieurs les élus. Mesdames, Messieurs. Je ne suis pas du Médoc. Il y a juste 1 heure que je suis arrivé. Je suis vice-président de la Région en charge de la transition énergétique, de la transition écologique et de la feuille de route dont madame la vice-présidente du Département a parlé tout à l'heure. Je suis éleveur, paysan, sur une zone où il y a déjà beaucoup d'éoliennes du côté des Deux-Sèvres, on vit avec. Je vous donne une référence, qui est la référence du schéma directeur, qui planifie l'ensemble des énergies renouvelables. **Laure** en a parlé tout à l'heure : 45% à l'horizon 2030. Là, on s'appuie sur un scénario qui s'appelle négaWatt. Cela peut être aussi une référence sur laquelle vous pouvez vous appuyer, qu'il est bon de consulter. Parce que dans notre pays, dans notre Occident, dans notre Europe, c'est encore 62% d'énergies fossiles qui servent à nos modes d'existence. C'est un problème pour les questions de décarbonation, pour des questions de souveraineté énergétique, etc...

La région, et son président **Alain ROUSSET** que je représente ce soir, est venue écouter, voir comment s'articule un peu ce dialogue nouveau, en pleine émergence, un peu partout, sur tous les territoires. Pour moi, il fait écho à d'autres débats, qui existent aussi sur d'autres questions. Les réserves de substitution, par exemple, sur mon territoire du Marais Poitevin. Toutes ces questions qui sont des questions d'intégration des données nouvelles, d'écologisation de notre société, nécessaires, incontournables, indispensables pour la survie du genre humain. Composer avec cette préservation des ressources, composées par nos activités humaines, que finalement on ne souhaite pas trop dégrader au fond de nous.

Ce soir, je ne vais pas vous dire si je suis pour ou contre ou si la région est pour ou contre. On est au début du débat. Le processus de la CNDP est celui-ci : c'est d'écouter tout le monde. Et puis, nous aurons l'occasion, à la fin du mois de décembre a priori, de restituer un livre blanc pour affirmer notre position, qui sera une position politique ; pas une position, ni de financeur ni d'orientation. Encore que nous ayons le devoir d'organiser, avec les 156 intercommunalités, la planification de ces ENR, aux côtés de l'État et de la DREAL. C'est notre éco responsabilité, c'est la vôtre. Mais 46% des ENR déjà présentes sont issues du bois énergie. Je pense, fondamentalement, qu'il faudra que nous développons. Aujourd'hui, il nous faudrait 5 gigawatts installés, pour assurer l'ensemble de la composition. Nous sommes à un et demi. Aujourd'hui, il y a 600 mats qui sont installés en région Nouvelle-Aquitaine. Il faudrait qu'on aille vers 1800 mats. Je ne dis pas qu'il faut qu'ils soient dans le Médoc. Je ne sais pas où. Ce que je sais, c'est qu'il y aura besoin, pour créer ce mix énergétique, pour assurer nos modes d'existence, à minima, de réduire par les questions de sobriété. Il faudra les mettre quelque part, parce que pour des questions d'intermittence, l'éolien correspond à certaines périodes de production, le photovoltaïque à d'autres, les questions de biomasse encore à d'autres. Il y a des questions de transports, de mobilité individuelle, de transport de fret, de marchandises. Il y a des questions de réseaux de chaleur. L'ensemble des ENR peut y répondre réellement. Techniquement, c'est possible. Maintenant, il faudra composer avec tout cela. Ce qui est sûr, c'est que, quand bien même la Région affirme, avec son SRADDET, qu'il faudra monter dans ces dimensions quantitatives, il faudra aussi les adapter avec la volonté des habitants.

Nous ne pensons pas à la région qu'on pourra forcer les territoires à adopter telle ou telle pratique. Il faudra composer. Sur certains territoires, il y aura tel type d'ENR ; sur un territoire, d'autres. Ce qui est important, c'est d'avoir une vision globale parce qu'on ne peut pas non plus avoir une seule vision médocaine, puisque tout cela est une connexion, une interconnexion, électrique, gazière, qui se fait au niveau du département, au niveau de la région et même sur un niveau transeuropéen. On participe tous à cette richesse collective.

Et puis, il y a la question fondamentale. Après ces questions d'acceptation par les habitants des territoires, la question de la préservation des écosystèmes. Et vous savez, **Alain ROUSSET**, chasseur, pêcheur, cueilleur, etc. Nous sommes tous dans cette salle, très certainement, très exigeants sur les questions de préservation des écosystèmes. Nous regarderons cela de près.

Enfin, je voulais juste vous dire que notre principale richesse, c'est notre démocratie. Il y aura un moment où il faudra que les développeurs d'énergies sachent modifier, par des séquences d'évitement, de réduction ou de compensation, un certain nombre de projets. Tout comme il faudra que les gens qui s'opposent de manière très systématique, acceptent aussi d'enterrer parfois. Je ne dis pas qu'il faut que vous le fassiez, attention. Mais il y aura une recomposition de notre démocratie, si on veut la préserver. C'est vraiment le mot que je souhaite transmettre ce soir. Je n'ai pas de conclusion. Je suis venu vous écouter.

[Applaudissements]

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Merci Monsieur. On vous propose de conclure.

On vous propose d'avoir une contribution, comme on vous l'a dit, dans les espaces qui seront dédiés à ce genre de vos questions. Il y aura d'autres temps d'échange.

On va terminer. Il y a encore des espaces, bien évidemment, de contributions, de débats, d'interventions.

Je voudrais laisser la parole à **Monsieur le Maire de Lesparre-Médoc**, pour conclure cette réunion.

Bernard GUIRAUD

Conclure, je n'ai pas cette prétention. J'ai un petit clin d'œil à **Henri SABAROT**, avant qu'il s'en aille, puisqu'il est intervenu sur les chiffres. Les chiffres, cela a toujours été rébarbatif pour moi ; car on peut les faire parler comme on veut. D'ailleurs, tout à l'heure, il évoquait 10 000 € pour une maison passoire. A la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île, on finance ces maisons passoires. Je peux vous dire qu'aujourd'hui les budgets des concitoyens, qui travaillent pour justement éviter ces pertitions, c'est en gros 50 000 € de budget. C'était un petit clin d'œil.

Le 2ème, parce que je l'ai trop entendu et combien de fois je l'ai dit moi aussi. Moi, je suis un vrai médocain. Je suis né ici. J'ai bien changé mon dialogue, parce qu'on peut habiter en Médoc, et être pour ou contre l'éolien. On peut être pour ou contre un contournement. On peut être pour ou contre une zone d'équilibre. On peut être pour ou contre un développement économique. On peut être pour ou contre une usine. Sauf que, pour moi, le médocain, c'est celui qui aime le Médoc. Et il peut être né ici ou ailleurs. Je voulais préciser cela parce qu'on dit trop « Mais moi, je suis né en Médoc ». Oui, j'en connais beaucoup qui le dénigrent.

Vous dire aussi : j'ai bien compris que c'est un clin d'œil. Mais tu ne veux pas être grand c'est toi qui le dis. Il faut que vous arrêtez de dire « Le projet du maire de Lesparre ». J'ai eu la question en conseil municipal. Si le 2ème projet avait un avis défavorable, que feriez-vous, Monsieur le maire ? Moi, rien. Je ne ferais rien, parce que ce n'est pas mon projet. C'est un projet de Valorem. Le conseil municipal a donné un avis favorable, à la majorité. Des gens de l'opposition aujourd'hui ont donné un avis favorable hier. Des fois, j'ai du mal à comprendre, mais ce n'est pas grave.

Sur l'incendie, j'ai été sapeur pompier pendant des années. J'ai travaillé même au plan européen, sur un avion pour les feux de forêt européens. C'était en 2005. On a travaillé avec la Commission européenne pour arriver à trouver une construction, d'un avion européen. On est en 2022. Je vois qu'on a bien avancé puisque nos avions sont très fatigués. Moi, c'est ce que je retiens dans vos interventions, cela veut dire que si demain on n'a pas le parc éolien, je vous demande d'intervenir pour récupérer les avions du Sud-Est, puisqu'apparemment les avions ne peuvent pas travailler avec l'éolien. Voilà, c'est ce que j'ai retenu ; parce que dans le Sud-Est, si les avions ne pouvaient pas travailler, ils resteraient souvent au tarmac, c'est-à-dire à Marignane. Je ne vois pas comment ils pourraient travailler. Chez nous, ils s'adapteront, comme dans le Sud-Est. D'autant plus, qu'on a un avantage par rapport au Sud-Est, c'est que l'on peut intervenir au pied de l'incendie. Avec les défauts du relief, les pompiers varois et autres, tous ceux qui sont dans le Sud-Est, ont une 2ème difficulté par rapport à nous. Nous pouvons avec les moyens matériels, au plus près. C'est vrai que les avions, c'est un appui indéniable, mais ils s'adapteront, j'en suis persuadé.

Je voudrais terminer simplement, et je vous le laisse à votre libre appréciation. Il y en a qui la connaissent. C'est issu du commissaire enquêteur. Je vous cite aussi les coordonnées. C'est dans l'enquête publique, à la page 91 ou 94. Le commissaire enquêteur, en 2019, disait cela, sur le projet éolien proposé. « *Cependant, le sentiment d'urgence n'est pas très perceptible car, jusqu'à présent, l'énergie est suffisante et relativement peu chère par rapport aux pays voisins de la France. Pour une véritable prise de conscience, il faudrait se trouver dans une situation où une pénurie de production électrique, ou bien son coût pour le consommateur, imposerait une véritable remise en cause des usages domestiques* ». Je vous le laisse à votre libre appréciation.

Ronan FLEHO, 2concert (Animateur)

Merci beaucoup. Merci à tous pour vos contributions. Les garants, pas d'intervention ?

Il y aura d'autres éléments, bien évidemment, de contribution et de débat. Nous respectons les paroles des uns ou des autres. Le compte-rendu de la réunion sera disponible en ligne.

Projet de **parc éolien**
en Gironde,
sur la commune de
Lesparre-Médoc.

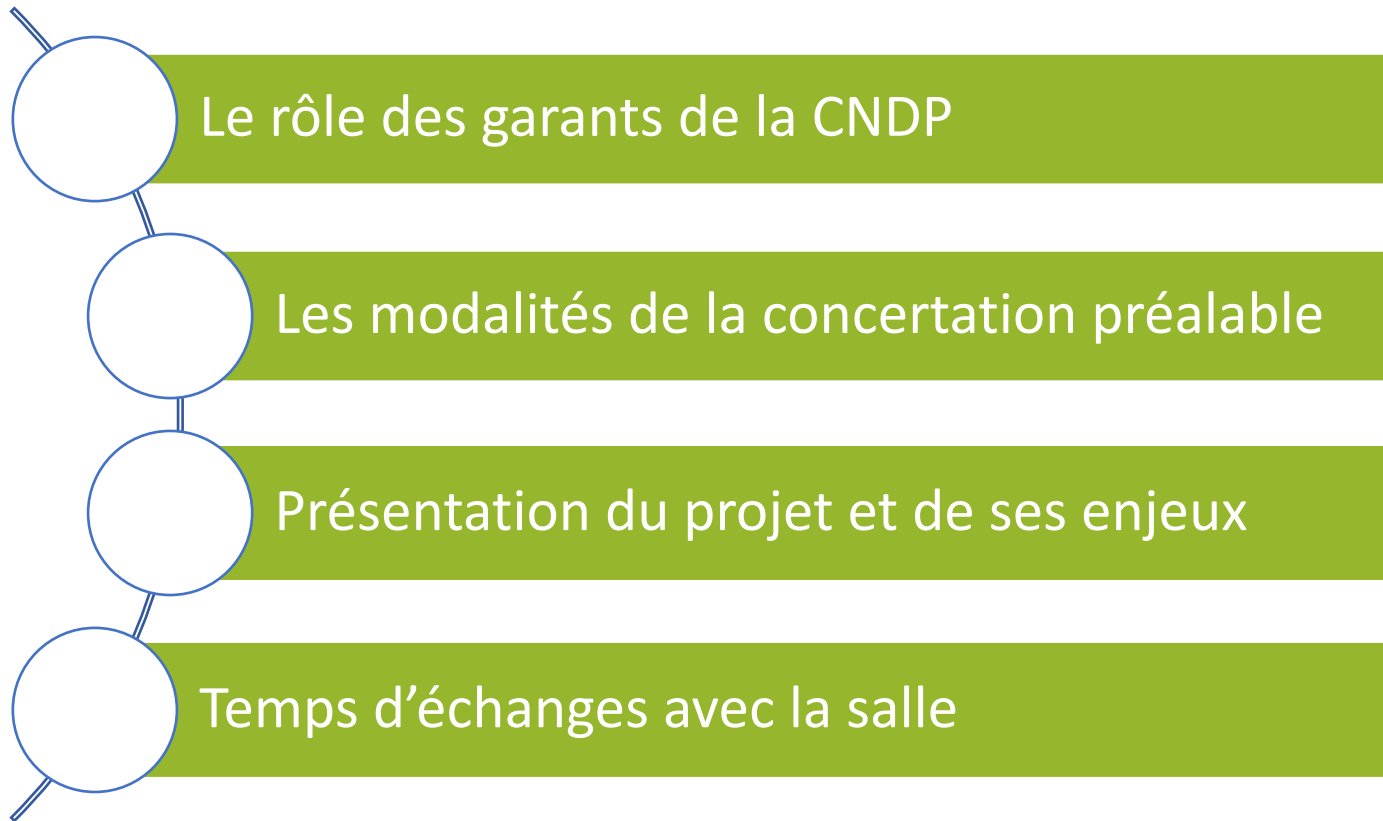


Concertation

17 octobre – 30 décembre 2022

Réunion publique d'ouverture
19 octobre 2022

Programme de la réunion



Une concertation préalable au titre du Code de l'environnement

Concertation volontaire avec garants CNDP (Code de l'environnement)

Objectifs : Permettre un débat sur :

- **L'opportunité du projet**
- Les **objectifs et les caractéristiques principales** du projet
- Les **enjeux socio-économiques**
- Les **impacts** significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire
- Les solutions **alternatives**, y compris de l'absence de mise en œuvre du projet



Le rôle des garants de la CNDP



MA PAROLE A DU POUVOIR

LE RÔLE DES GARANTS

Julie DUMONT et **Sébastien CHERRUAU**



La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

AUTORITÉ

Habilitée à prendre des décisions en son nom propre



ADMINISTRATIVE

Institution publique



INDÉPENDANTE

Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique



Elle défend un droit :

“ Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. ”

Article 7 de la Charte de l'Environnement
– rendue constitutionnelle en 2005

Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps



La concertation préalable

Les modalités de la concertation

Calendrier de la concertation préalable : 17 octobre – 30 décembre 2022

Périmètre de la concertation : 32 communes (67 000 habitants)

- **La Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île** (18 communes)
- **La Communauté de communes Médoc Atlantique** (14 communes)

Périmètre d'information élargi à la Communauté de communes de l'Estuaire



Le programme de la concertation

Réunion publique d'ouverture

19 octobre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

Table-ronde « L'approvisionnement électrique du territoire et la place de l'éolien dans le mix énergétique de Nouvelle-Aquitaine »

8 novembre à 18h30

Université de Bordeaux (Campus Victoire, 3 ter place de la Victoire, Bordeaux)

→ ***Retransmission en direct sur le site de la concertation***

Réunion découverte sur site*

19 novembre à 9h30

Mémorial Maquis de Vigne-Houdide (D4, Lesparre-Médoc)

→ ***Présentation des scénarios à l'aide de casques en réalité virtuelle***

Rencontres de proximité

- 22 octobre, 9h-12h, Marché de Lesparre-Médoc
- 24 novembre, 14h-17h, Centre commercial Terre Rouge, Lesparre-Médoc

**Pour des raisons logistiques, inscription obligatoire sur le site de la concertation*

Le programme de la concertation

3 ateliers thématiques :

Atelier n°1 : Quels impacts sur le cadre de vie ?

24 novembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

Atelier n°2 : Quels impacts sur l'environnement ?

29 novembre à 18h30

Salle des Fêtes de Gaillan-en-Médoc, 6 rue de l'Hôtel de Ville

Atelier n°3 : Quels scénarios d'implantation ?

5 décembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

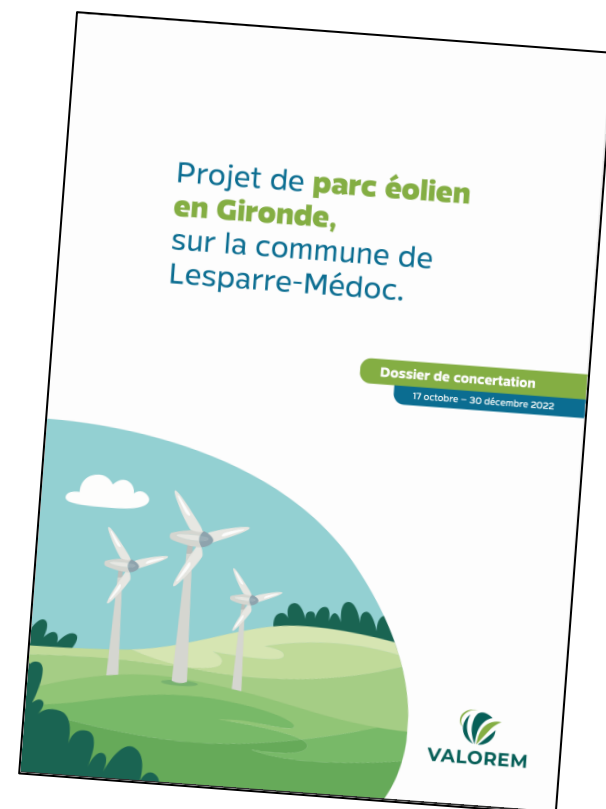
Réunion publique de clôture

19 décembre à 18h30

Salle des Fêtes Saint-Trélody, rue Jean Fourment (Lesparre-Médoc)

Les outils pour s'informer et participer

- **Site internet de la concertation** avec rubrique participative : www.parc-eolien-coeur-medoc-energies.fr/concertation/
- **Dossier de concertation** et **synthèse du dossier**
- **Flyer d'information** avec **carte T intégrée**
- **Registre papier** en mairies et aux siège des Communautés de communes
- **Des maquettes et outils de réalité virtuelle** lors des temps d'échange
- Auprès des **garants de la CNDP**



A l'issue de la concertation

- **Bilan des garants : 30 janvier 2023**
- **Bilan du maître d'ouvrage : fin mars 2023**

Le projet de parc éolien de Lesparre-Médoc



Le porteur du projet : Cœur Médoc Énergies

Le groupe VALOREM



- **Groupe girondin indépendant** né en 1994
- Un « **opérateur en énergies vertes** » aux multiples compétences dans les énergies renouvelables
- **Parmi les pionniers de l'éolien en France**, le groupe a élargi ses compétences au photovoltaïque, au biogaz, à l'hydroélectricité, aux énergies marines, au stockage et à l'hydrogène.

1994

Année de création

5 GW

Puissance développée

380

Collaborateurs

510 MW dont 380 MW
d'éolien

Capacités installées

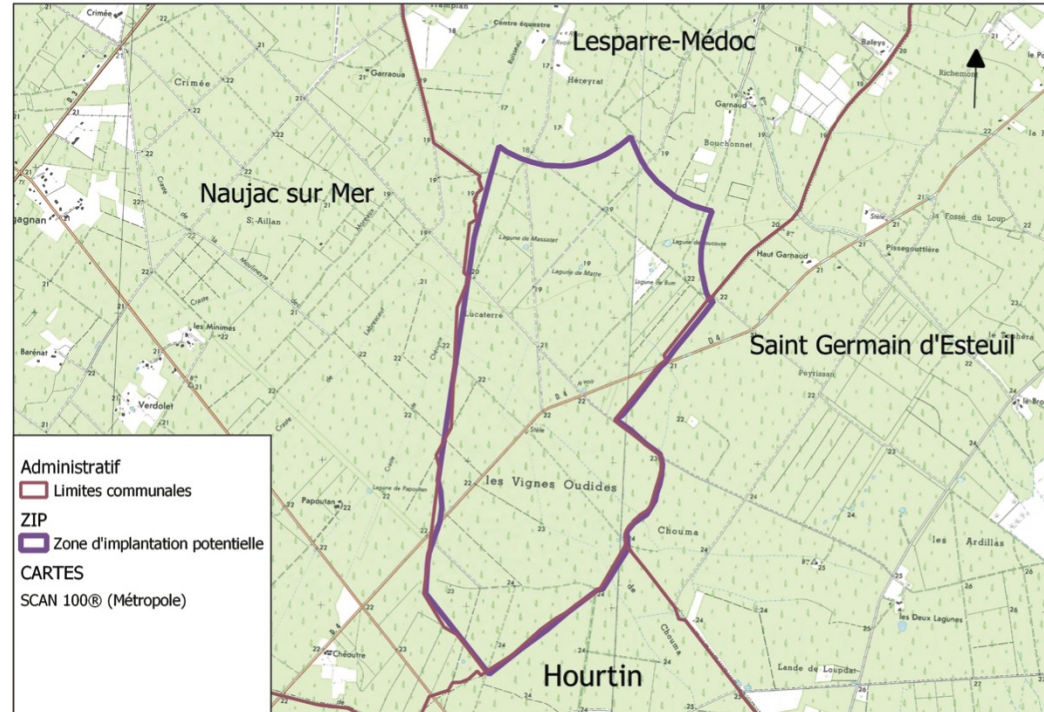
La Banque des
Territoires



- Créée en 2018, la Banque des Territoires est **un des cinq métiers de la Caisse des dépôts**
- Elle s'adresse aux collectivités locales et aux acteurs publics pour la réalisation de **projets innovants, durables et solidaires**.
- Déployée dans les **16 directions régionales** et les **37 implantations territoriales** de la Caisse des Dépôts

Les grandes lignes du projet

- Un des **premiers parcs éoliens de Gironde** et de l'ex-région Aquitaine
- Une **production d'électricité** équivalant à la **consommation annuelle de plus de 25 000 ménages**
- **Plusieurs scénarios d'implantation** présentés au public et soumis au débat, **de 8 à 12 éoliennes**



Les grandes lignes du projet

- Coût :

63 à 76 millions d'euros

- Nombre de machines envisagées :

8 à 12 machines

- Puissance d'installation envisagée :

41,4 à 50,4 MW

- Production d'électricité potentielle :

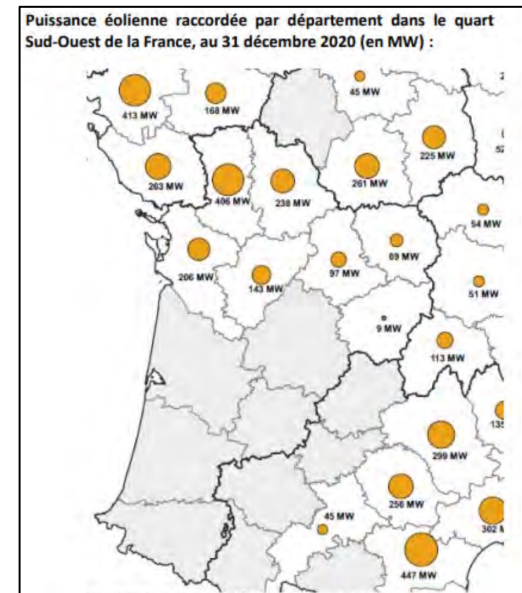
118,8 GWh/an à **128,5** GWh/an

- Durée de vie de l'installation :

25 ans

Les principaux objectifs du projet

- **Participer à la décarbonation du mix énergétique** en vue d'atteindre la « neutralité carbone »
- **Contribuer à l'indépendance énergétique française** et à la maîtrise des prix de l'énergie, par la relocalisation de la production
- **Répondre aux objectifs régionaux, nationaux et européens de développement des énergies renouvelables**
- **Contribuer au rééquilibrage territorial** des installations éoliennes en Nouvelle-Aquitaine



Les raisons du choix du site

- **Un gisement de vent adapté**, confirmé par le mât de mesures installé en 2020
- **Un site économiquement viable à partir de 8 machines**, sous réserve de l'obtention d'un tarif d'achat de l'électricité
- **Un site situé en dehors des secteurs à contraintes fortes** (zones urbaines, zone Natura 2000, zones à risques, *etc.*)
- **Un site conforme aux préconisations réglementaires** (sécurité aéronautique, sécurité routière, sécurité incendie)
- **Un site à la fréquentation limitée**, à minimum 700 mètres des premières habitations
- **Une visibilité atténuée** grâce à la présence de boisements
- **Des enjeux environnementaux pris en compte dans la future étude d'impact** et réévalués au regard des nouvelles études en cours

Le calendrier prévisionnel du projet



Les enjeux du développement des énergies renouvelables en Gironde

Laure CURVALE, Vice-Présidente du Département de la Gironde chargée de la transition écologique et du patrimoine

Les enjeux d'intégration locale du projet

**Didier RICHARD, membre du collectif Vent Debout
Médoc**



Temps d'échange

Merci de votre attention !